

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère de l'Éducation

ISSN 1718-648X

This document is also available in English

TABLE DES MATIÈRES**Partie I : Planification axée sur les résultats 2012-2013**

Vue d'ensemble du ministère – mandat, priorités et résultats clés.....	6
Organigramme du ministère	29
Lois.....	30
Organismes, conseils et commissions (OCC)	35
Données financières.....	38
Dépenses prévues du ministère 2012-2013.....	40
Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	41

Annexe

Rapport annuel 2011-2012.....	44
Dépenses ministérielles 2011-2012	58

Partie I : Planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère de l'Éducation

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2012-2013

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère s'emploie à promouvoir un système d'éducation financé par les fonds publics fort et dynamique, axé sur trois objectifs : de hauts niveaux de rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves ainsi que l'accroissement de la confiance du public. Le ministère soutient également la réussite des enfants et de leur famille au cours des années préparatoires, en mettant l'accent sur la qualité des services de garde d'enfants. Ceci inclut les politiques, le financement, la gestion des contrats et les responsabilités en matière de délivrance de permis.

Afin de respecter son plan financier, le gouvernement s'est employé à trouver des façons de réaliser des économies en éducation tout en protégeant les gains des huit dernières années, notamment, des niveaux de rendement des élèves et des taux d'obtention de diplôme plus élevés. Cela signifie de maintenir l'effectif des classes à un niveau peu élevé, de continuer à offrir la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et de maintenir le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans les salles de classe.

Mandat

Les élèves de l'Ontario recevront le meilleur enseignement public au monde, comme en témoignent leurs niveaux élevés de rendement et de participation. De bons résultats d'apprentissage donneront aux élèves les aptitudes, les connaissances et les possibilités de réaliser leur potentiel, de poursuivre leur apprentissage leur vie durant et de contribuer à la prospérité et à la cohésion de la société.

Le ministère entend tonifier le système d'éducation public ontarien en consolidant ses partenariats et en créant un système d'apprentissage des jeunes enfants et de garde d'enfants plus intégré pour les enfants et leurs familles.

Les connaissances des enseignantes et enseignants, des parents, des élèves et celles de tous les autres travailleurs du secteur de l'éducation, de l'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants continueront d'être recherchées et valorisées. L'objectif du gouvernement est de créer un système d'éducation public capable d'appuyer la réussite de chaque élève.

Priorités et résultats clés

Le ministère s'applique à réaliser quatre priorités du gouvernement :

- La réussite des élèves
- Une société forte, une économie forte
- L'amélioration de la santé
- Des collectivités plus sécuritaires

Le rendement des élèves de la maternelle à la 12^e année est la priorité absolue du gouvernement en matière d'éducation. L'amélioration du niveau général des connaissances et des aptitudes des élèves ontariens devra se poursuivre si nous voulons demeurer compétitifs dans l'économie mondiale. Ce faisant, il faudra continuer de réduire l'écart de rendement qui sépare les premiers de classe des élèves en difficulté en raison de barrières d'ordre personnel, culturel ou scolaire.

La préparation des jeunes ontariens à leur réussite commence avant leur entrée en classe. Les programmes de services de garde d'enfants de qualité offrent aux enfants et à leur famille l'apprentissage et le soutien essentiels au cours des premières années. Un système de garde d'enfants et d'apprentissage des jeunes enfants davantage intégré contribuera à un niveau de rendement plus élevé pour les élèves ontariens.

Réalisations : faits saillants

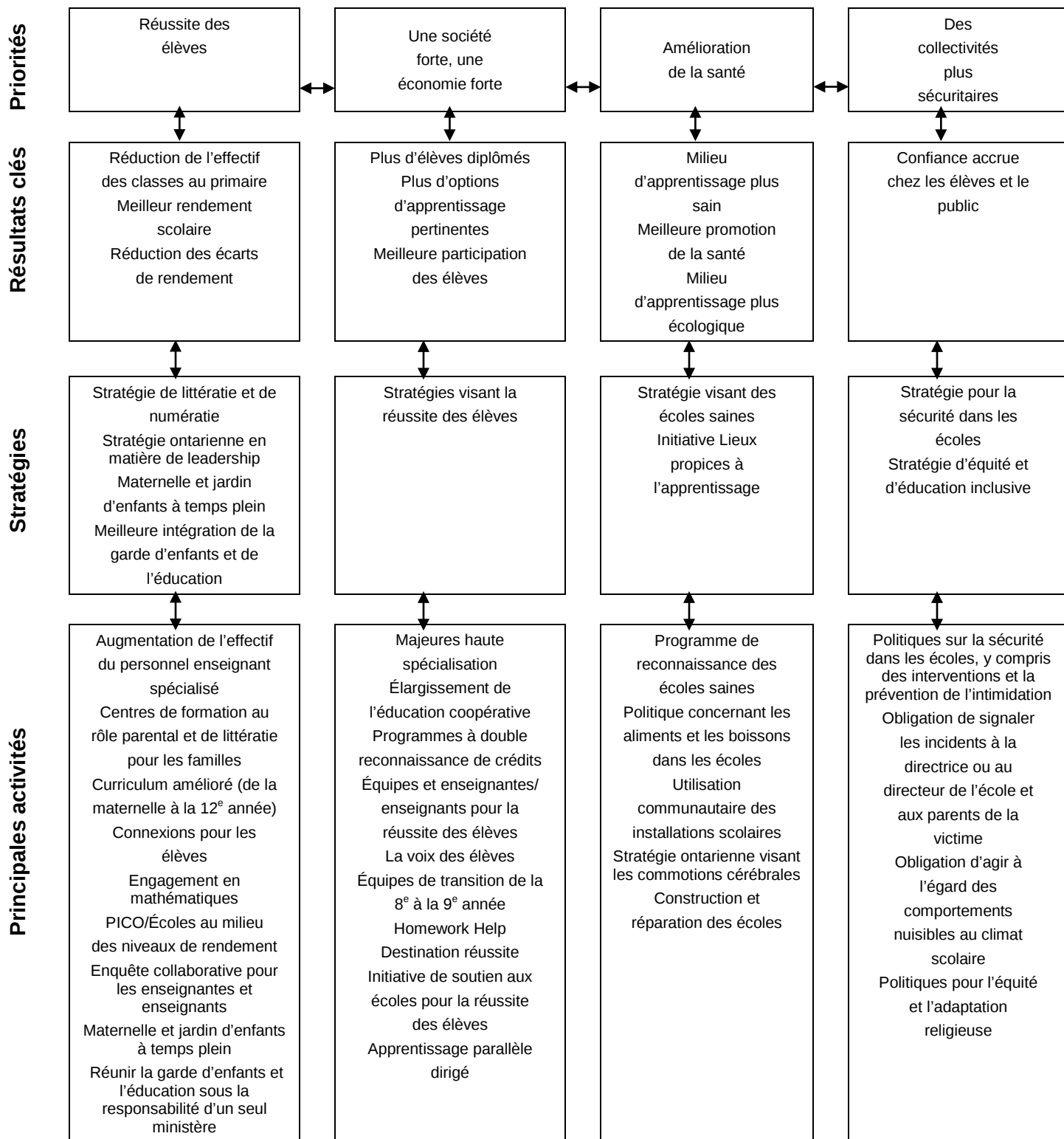
Encore une fois, l'Ontario a été reconnu comme chef de file mondial au plan de l'excellence en éducation. Un rapport publié par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en mars 2012 explique que l'accent mis par le gouvernement ontarien sur l'éducation a produit de réels résultats positifs en améliorant la littératie et la numératie, en relevant les taux d'obtention de diplôme et en réduisant le nombre d'écoles à faible rendement. Il s'inscrit dans la lignée d'autres rapports de l'OCDE qui ont classé les élèves de l'Ontario parmi les meilleurs du monde.

Les élèves de l'Ontario se classent également parmi les plus performants au pays. Selon le Programme pancanadien d'évaluation pour 2010, les élèves de l'Ontario étaient les seuls à dépasser la moyenne canadienne dans chacun des trois domaines des mathématiques, de la lecture et des sciences.

Il ne fait aucun doute que les élèves de l'Ontario reçoivent une éducation de qualité supérieure. Qu'ils s'établissent au Canada, en Ontario ou ailleurs dans le monde, l'avenir de nos élèves est très prometteur.

De plus, le ministère de l'Éducation continue d'accueillir des délégués de divers pays pour discuter des meilleures pratiques dans la réforme de l'éducation pour la réussite des élèves. En dirigeant ces visites, le ministère crée continuellement pour son personnel des occasions d'en savoir plus sur les méthodes des autres pays et de partager les leçons tirées des expériences passées en vue d'améliorer les résultats scolaires des élèves de l'Ontario.

Contribution du ministère aux priorités et aux résultats clés



Réussite des élèves

Le ministère met donc en oeuvre de nouvelles initiatives pour assurer la réussite d'un plus grand nombre d'élèves, notamment Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, Écoles sécuritaires et inclusives, Stratégie d'équité et d'éducation inclusive, la Stratégie de littératie et de numératie, la Stratégie visant la réussite des élèves, la Stratégie d'éducation des Autochtones, et la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Nouvelles initiatives

Écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes

À l'automne 2011, l'Ontario a instauré un plan d'action complet afin que nos écoles soient un lieu d'apprentissage sûr, inclusif et accueillant. Dans le cadre du plan, la *Loi de 2011 pour des écoles tolérantes* a été adoptée afin de rendre les écoles ontariennes plus sûres en s'assurant que les conseils scolaires prennent des mesures de prévention contre l'intimidation, imposent des conséquences plus sévères en cas d'intimidation et soutiennent les élèves qui veulent encourager la compréhension et le respect de tous. Le plan repose sur la réussite des écoles sûres, ainsi que sur les stratégies d'équité et d'éducation inclusive.

Stratégie ontarienne visant les commotions cérébrales

En mars 2012, le gouvernement a mis en oeuvre une stratégie provinciale globale visant à aiguïser la sensibilisation à l'égard de la prévention des commotions cérébrales, de l'identification et de la gestion des commotions cérébrales dans les écoles et à l'extérieur de celles-ci. Dans le cadre de ce plan, la *Loi de 2012 modifiant la Loi sur l'Éducation (commotions cérébrales)* a été proposée. Si elle est adoptée, la loi pourrait protéger les élèves qui participent à des activités sportives intrascolaires ou interscolaires ou qui suivent des cours d'éducation physique et santé des effets potentiellement graves, nocifs et à long terme des commotions cérébrales. Elle permettrait aussi de s'assurer que les élèves qui subissent une commotion cérébrale ne reviennent pas trop tôt jouer ou assister aux cours, risquant ainsi d'autres complications.

Lignes directrices sur les collectes de fonds et les partenariats avec les entreprises

Le gouvernement de l'Ontario publiera bientôt ses premières lignes directrices sur les collectes de fonds et les partenariats avec les entreprises afin de donner aux conseils scolaires, aux écoles et aux parents des précisions sur les pratiques appropriées en matière de collecte de fonds supplémentaires pour l'éducation. Les lignes directrices incluront des principes directeurs et pratiques exemplaires. Elles exigeront aussi que les conseils scolaires rendent publiques sur leur site Web les nouvelles politiques ou les politiques révisées.

Initiative sur l'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle

Le ministère a commencé à collaborer avec des intervenants du milieu de l'éducation pour élaborer une vision commune selon laquelle tous les enseignantes et enseignants et administratrices et administrateurs d'école utilisent la technologie comme moyen d'améliorer le rendement des élèves, réduire les écarts en matière de rendement et accroître la confiance du public dans l'éducation publique. En plus des recherches débutant dans le secteur, plusieurs séances de consultation ont été organisées cette année, auxquelles les conseils scolaires étaient invités à montrer leur intérêt à participer à des projets pilotes sur les pratiques efficaces d'enseignement et d'apprentissage à l'ère numérique. Ainsi, le ministère et le Council of Ontario Directors of Education coparrainent les projets pilotes pour une étude collaborative du système d'apprentissage, avec 47 conseils scolaires participants et une équipe de recherche externe.

Passeport-compétences de l'Ontario

Le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) est une ressource Web bilingue qui décrit les compétences essentielles et les habitudes de travail importantes pour travailler, apprendre et vivre. Il comprend des exemples de tâches qui illustrent comment ces compétences sont utilisées dans plus de 400 professions. Le Passeport-compétences de l'Ontario est mis à jour afin d'être plus convivial et plus facile d'accès. La mise à jour devrait être achevée en 2012.

Initiatives continues*Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants*

En septembre 2012, environ 122 000 enfants de quatre et de cinq ans participeront au volet Maternelle et jardin d'enfants à temps plein, une nette augmentation en comparaison aux 50 000 enfants participants de l'année scolaire 2011-2012. Ce volet offre aux enfants des journées complètes d'apprentissage axé sur le jeu en vue de leur fournir une base solide pour leur apprentissage à long terme et de faciliter leur transition vers la 1^{re} année.

Dans les écoles où le volet Maternelle et jardin d'enfants à temps plein est offert et où la demande est suffisante, les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes d'activités avant et après l'école pour donner plus d'occasions aux enfants de quatre et cinq ans d'apprendre, de jouer et de se développer, mais aussi pour faciliter la vie des parents occupés. Les conseils scolaires peuvent offrir la possibilité d'offrir ces programmes directement ou de conclure une entente avec un fournisseur tiers qui offrira ces programmes dans des emplacements scolaires avant et après les heures de classe.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a alloué un peu plus de 887 millions de dollars en fonds d'immobilisations pour aider les conseils scolaires à mettre en oeuvre le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Services de garde d'enfants

Afin de faciliter l'intégration des services de garde d'enfants au milieu de l'éducation, l'entière responsabilité des services de garde d'enfants a été transférée au ministère des

Services à l'enfance et à la jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2012. Le ministère soutient la réussite des enfants et de leur famille au cours des années préparatoires, en mettant l'accent sur la qualité des services de garde d'enfants. Ceci inclut les politiques, le financement, la gestion des contrats et les responsabilités en matière de délivrance de permis et d'inspection.

Le ministère continuera de travailler avec ses partenaires afin de moderniser le système des services de garde d'enfants de l'Ontario et d'appuyer les centres dans leur transition afin d'offrir des soins abordables aux familles qui ont de jeunes enfants.

Participation des parents

L'engagement des parents est important. De maintes études ont démontré que le rendement des élèves s'améliore lorsque les parents participent activement à l'éducation de leurs enfants, et que les bonnes écoles deviennent encore meilleures lorsque les parents s'impliquent. Il est reconnu que la participation des parents est un élément essentiel au rendement et au bien-être des élèves. Le ministère offre un financement, du soutien et des ressources pour encourager et favoriser la participation constructive des parents.

Rendement des élèves

La Stratégie de littératie et de numératie a pour but d'aider les élèves à acquérir de solides bases en lecture, en écriture et en mathématiques avant l'âge de 12 ans.

En 2002-2003, seulement 54 % des élèves de 3^e et de 6^e année ont atteint la norme provinciale (équivalant à la cote « B ») lors des évaluations des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Les élèves ayant de la difficulté dans ces domaines se découragent souvent et abandonnent plus tard leurs études.

En 2010-2011, 69 % des élèves de 3^e et de 6^e année ont atteint la norme provinciale (équivalant à la cote « B ») en lecture, en écriture et en mathématiques. Il s'agit d'une hausse de 15 points de pourcentage par rapport à 2002-2003. Les résultats de chaque école se trouvent sur le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

Le gouvernement a pour objectif de voir 75 % des élèves atteindre la norme provinciale; il continue de mettre en place des initiatives pour améliorer la confiance des élèves et leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Voici les mesures qui sont appliquées en Ontario à cette fin.

- Dès l'année scolaire 2012-2013, on financera 13 630 postes supplémentaires en enseignement. Ce nombre est représentatif des investissements faits depuis 2003.
- Le gouvernement a créé le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants où collaboreront en classe des membres du personnel enseignant et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. En

septembre 2012, le programme sera mis en œuvre dans environ la moitié des écoles de l'Ontario.

- Les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles visent à aider les jeunes enfants et leurs parents, ainsi que les personnes chargées de la garde d'enfants et sont situés dans les écoles des communautés défavorisées. Il y avait 155 centres en 2011-2012 et le programme sera élargi pour l'année scolaire 2012-2013. Les centres sont établis dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- Environ 70 agentes et agents du rendement des élèves et 70 leaders pour l'efficacité des écoles travaillent directement avec les directions d'école, le personnel enseignant et les leaders des conseils scolaires à améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Les conseils scolaires ont reçu un financement qui servira à embaucher du personnel professionnel supplémentaire (p. ex., des enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux d'élèves et des responsables de la numératie pour les petits conseils scolaires et les conseils scolaires du Nord).
- Le ministère a appuyé plus de 2 600 écoles élémentaires où moins de 75 % des élèves n'ont pas atteint la norme provinciale, et ce, grâce au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario et aux initiatives Écoles au milieu des niveaux de rendement. Les conseils scolaires reçoivent un financement pour l'apprentissage professionnel en lecture, en écriture et en mathématiques pour des groupes formés de personnel enseignant et de directions d'école, et ce, afin de les aider à faire passer les résultats des élèves au prochain niveau.
- Tous les conseils scolaires continueront de recevoir une aide financière pour les programmes de tutorat avant et après l'école en 2012-2013.
- L'Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques (ECA-M), l'Enquête collaborative pour l'apprentissage durant les premières années de formation et l'Initiative concernant les enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux d'élèves favorisent les enquêtes collaboratives au sein des écoles et des conseils scolaires. Chacun des conseils scolaires de l'Ontario participe actuellement à l'une de ces initiatives.
- Mettre en œuvre un Programme d'été pour l'apprentissage en littératie dans les communautés à faible revenu aidera les élèves du primaire à améliorer leurs compétences en littératie.

Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Le ministère continue de travailler avec les conseils scolaires de district, les collectivités et organisations autochtones et le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre les stratégies et initiatives décrites dans le Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

À l'automne 2012, le ministère publiera son deuxième rapport d'étape afin d'offrir un survol des étapes que le ministère, les conseils scolaires, les écoles et les partenaires communautaires ont franchies pour mettre en œuvre les stratégies décrites dans le Cadre

et favoriser la réussite des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le ministère prévoit publier les données de référence sur l'auto-identification des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans son prochain rapport d'étape.

Le ministère continuera de travailler en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, les Chiefs of Ontario Office et le ministère des Affaires autochtones afin d'élaborer une stratégie visant à améliorer le rendement des élèves des Premières Nations et à faciliter la transition entre les écoles des Premières Nations et le système d'éducation public.

Curriculum et évaluation

Le ministère continue d'actualiser son curriculum afin qu'il reste pertinent. Le curriculum révisé est fondé sur des recherches et des consultations approfondies et correspond aux objectifs et aux politiques du ministère.

Un curriculum révisé est prévu être en vigueur pour les matières suivantes dès septembre 2012 :

De la 1^{re} à la 6^e année, Études sociales, histoire et géographie/*Social Studies, History and Geography*; 7^e et 8^e année, Études sociales, histoire et géographie/*Social Studies, History and Geography*.

Le ministère a signé un contrat pluriannuel pour la mise en oeuvre d'un Système de gestion de l'apprentissage à l'échelle provinciale en juin 2011. Par conséquent, les conseils scolaires peuvent maintenant utiliser le système de gestion pour l'apprentissage hybride. Cela signifie que des outils tels que le forum de discussion, le clavardoir et le casier seront désormais accessibles aux élèves inscrits à des cours traditionnels en face à face. Le ministère travaillera avec les conseils scolaires pour planifier la mise en oeuvre progressive de l'apprentissage hybride au cours des trois prochaines années, de sorte que tous les élèves, de la maternelle à la 12^e année, aient accès à ces outils dans un environnement sécurisé et personnalisé.

Afin d'appuyer les conseils scolaires dans la mise en oeuvre la Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario (notamment l'apprentissage hybride), de promouvoir l'utilisation de SOS Devoirs et l'utilisation des ressources numériques fournies par le ministère, ce dernier accordera un financement pour combler un poste de personne-ressource responsable de l'AEO dans chaque conseil scolaire pour l'année 2012-2013. Ce poste vise à assurer la coordination et le leadership au sein des conseils scolaires pour une mise en oeuvre efficace de ces initiatives.

Aussi, depuis septembre 2011, l'apprentissage de la littératie financière a été renforcé dans le curriculum existant. En collaboration avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et le Fonds pour l'éducation des investisseurs, le gouvernement provincial élabore de nouvelles ressources en matière de littératie financière pour les enseignantes et enseignants afin d'aider les élèves de la 4^e à la 12^e année à acquérir des compétences financières qui leur permettront de prendre des décisions financières éclairées et efficaces. Ceci inclut des ressources visant à faciliter la planification des enseignantes et

enseignants, des vidéos et des activités d'apprentissage électroniques pour la classe et des ressources favorisant le perfectionnement professionnel du personnel enseignant. Des ateliers et des ateliers d'été ont aussi été offerts en collaboration avec des partenaires du milieu de l'éducation.

La version provisoire du Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants, qui énonce les attentes en matière d'apprentissage, sera finalisée afin d'être mise en oeuvre en septembre 2013.

La création d'un bulletin scolaire de l'Ontario pour le volet Maternelle et jardin d'enfants à temps plein fera l'objet d'une étude de faisabilité. La politique Faire croître le succès pour le volet Maternelle et jardin d'enfants à temps plein de même que les lignes directrices et les ressources d'aide connexes seront élaborées et mises en œuvre en septembre 2013.

Les lignes directrices concernant le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) font actuellement l'objet d'une révision; la version mise à jour sera mise en place en 2013-2014.

En collaboration avec la Formation du personnel à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves (FARE) le ministère fournira des possibilités de perfectionnement professionnel en milieu de travail au personnel enseignant de langue française de l'Ontario.

Mesures de rendement

En 2010-2011, 69 % des élèves de 3^e et de 6^e année ont atteint la norme provinciale (équivalant à la cote « B ») en lecture, en écriture et en mathématiques. Il s'agit d'une hausse de 15 points de pourcentage par rapport à 2002-2003. Les résultats de chaque école se trouvent sur le site Web de l'OQRE.

Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Le principal point de mire de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances pendant les trois premières années de l'initiative (2011-2012 à 2013-2014) portera sur les enfants et les adolescents en vue de créer un système mieux intégré et adapté.

Pendant les trois premières années, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dirigera l'initiative avec ses ministères partenaires, les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Soins de longue durée; de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi qu'Affaires autochtones et le procureur général. Ils collaboreront avec leurs secteurs et communautés pour aider les enfants et les adolescents qui ont des troubles de santé mentale ou des problèmes de dépendances à réaliser leur plein potentiel et à s'épanouir.

Le ministère de l'Éducation prendra les mesures suivantes pour appuyer la stratégie avec comme priorité le dépistage précoce et l'intervention rapide :

- Élaboration d'un site Web/guide à l'intention des éducatrices et éducateurs en santé mentale pour les élèves de la maternelle à la 12^e année afin de fournir des renseignements sur la promotion d'un développement sain, les signes précurseurs de problèmes de santé mentale et de dépendance, ainsi que des stratégies qui peuvent être appliquées en classe.
- Accorder un financement aux conseils scolaires pour embaucher un responsable en matière de santé mentale qui dirigera l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action à l'échelle du conseil afin de répondre aux besoins des élèves qui ont des troubles de santé mentale et des problèmes de dépendance.
- Mettre sur pied une équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles afin d'aider les conseils scolaires à mettre en oeuvre des programmes efficaces de promotion et de prévention des problèmes de santé mentale et de dépendance dans les écoles. L'équipe d'appui fournira des ressources visant à accroître la sensibilisation à l'égard des problèmes de santé mentale et de dépendance à tout le personnel enseignant, et favorisera le renforcement de l'expertise pour les 15 leaders en santé mentale dans les conseils scolaires en offrant des infrastructures et un soutien au développement d'un leadership.
- Offrir un financement pour la formation en littératie et la sensibilisation aux problèmes de santé mentale en couvrant les coûts associés à la suppléance du personnel scolaire pour leur permettre de participer à des activités de perfectionnement professionnel.
- Appuyer l'initiative Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes, une initiative du MSEJ visant à accroître la capacité des professionnels de tous les secteurs qui travaillent auprès des enfants et des adolescents à dépister les problèmes de santé mentale et de dépendance chez ces enfants et adolescents et à leur fournir une aide le plus tôt possible.
- Commencer à préparer la révision du curriculum afin de promouvoir un développement sain et la santé mentale (dès 2012-2013), dans le cadre du cycle pluriannuel de révision du curriculum.

Une société forte, une économie forte

Un système d'éducation public solide favorisera la réussite économique de la province à long terme. L'Ontario est déterminé à aider un plus grand nombre d'élèves à réussir au secondaire et à décrocher leur diplôme après avoir acquis des compétences et des connaissances qui leur permettront de contribuer à l'économie mondiale. Ainsi, l'Ontario disposera des innovateurs et des dirigeants dont son économie a besoin pour demeurer prospère à l'avenir.

La Stratégie visant la réussite des élèves permet aux élèves de la 7^e à la 12^e année d'adapter leur éducation selon leurs forces, leurs objectifs et leurs intérêts. La stratégie inclut des initiatives visant à intéresser les élèves à leurs études et à fournir un soutien individuel aux élèves qui en ont besoin pour assurer la réussite de chacun.

En 2003-2004, seulement 68 % des élèves obtenaient leur diplôme d'études secondaires. Des études montrent que les élèves qui décrochent s'exposent à un risque accru de chômage et à d'éventuels problèmes d'ordre financier ou social. Pour remédier à cette situation, le gouvernement vise, à l'échelle provinciale, un taux d'obtention de diplôme de 85 %.

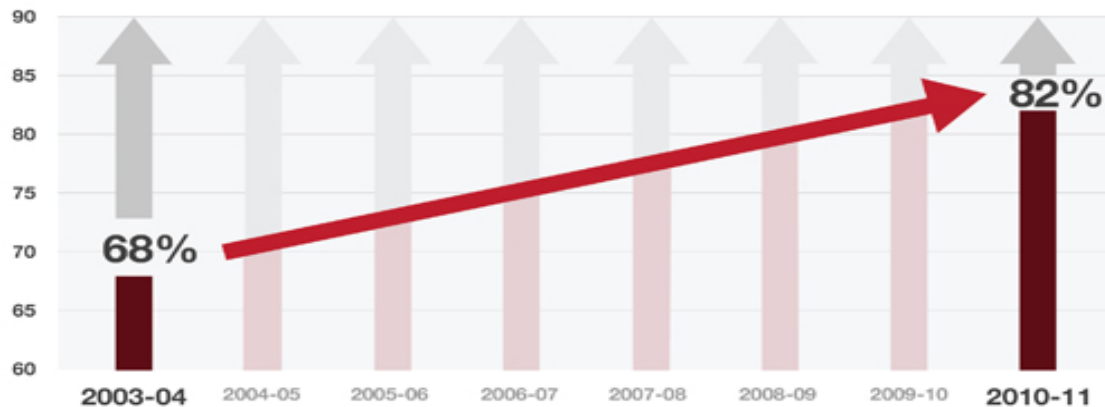
Pour qu'un nombre accru d'élèves obtiennent leur diplôme, plusieurs programmes seront mis en œuvre ou élargis pour l'exercice 2012-2013 :

- La Majeure haute spécialisation est constituée de 8 à 10 cours en classe, d'apprentissage en milieu de travail et de certificats dans 18 différents secteurs économiques tels que l'information et la technologie de l'information, la fabrication de produits et l'accueil.
 - o En 2012-2013, plus de 1 500 programmes de Majeure haute spécialisation seront offerts dans environ 670 écoles secondaires.
 - o On pense que le nombre d'inscriptions à ces programmes passera de 34 000 à approximativement 38 000 en 2012-2013.
- Le Programme élargi d'éducation coopérative permet aux élèves des écoles secondaires de cumuler deux crédits d'éducation coopérative parmi les 18 crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario et des crédits d'éducation coopérative supplémentaires parmi les 12 crédits optionnels.
- Le Programme à double reconnaissance de crédit permet aux élèves d'obtenir des crédits qui comptent à la fois dans leur diplôme d'études secondaires et leur diplôme du collège ou certificat d'apprentissage. En 2012-2013, environ 20 000 élèves participeront à ce programme.
- La Voix des élèves favorise la participation des élèves dans leur école et l'élaboration de politiques provinciales en matière d'éducation. Ce programme prévoit la création d'un conseil consultatif ministériel des élèves, le financement de projets dirigés par des élèves et des forums régionaux pour les élèves.
- Destination Réussite aide les conseils scolaires de langue française à mettre en œuvre les initiatives s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves dans leurs écoles respectives par l'entremise d'équipes régionales composées de membres de conseils scolaires et de membres du personnel de collèges ou d'universités. Le volet 2 de Destination Réussite appuie 34 écoles de langue française.
- L'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves sera élargie en vue d'englober un total de 27 conseils scolaires, ce qui portera le nombre d'écoles participantes à 124 environ.

Mesures de rendement

Les programmes mentionnés ci-dessus, jumelés à d'autres comme l'Initiative de rattrapage scolaire (initiative 12 et 12+), permettent de faire grimper le taux de remise de diplôme en Ontario. En 2010-2011, ce taux était de 82 %, ce qui représentait une augmentation de 14 points de pourcentage (environ 93 000 élèves) par rapport à 2003-2004.

Taux d'obtention de diplôme



Amélioration de la santé

La santé et le bien-être des élèves sont une priorité du système d'éducation de l'Ontario. Les élèves en santé sont plus aptes à apprendre et à acquérir des compétences et ont de meilleures chances de rester en bonne santé une fois devenus adultes. Ils jouissent aussi d'une meilleure qualité de vie et sollicitent peu le système de soins de santé.

La Stratégie visant des écoles saines vise à soutenir l'apprentissage et la croissance par la promotion d'une saine alimentation, de l'activité physique quotidienne et de la santé, et ce, à l'aide des mesures suivantes :

- En vertu de la politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2011, tous les aliments et boissons en vente dans les lieux scolaires dans le cadre d'activités scolaires doivent satisfaire aux normes d'alimentation.
- Le Programme de reconnaissance des écoles saines encourage les écoles à s'engager à créer un milieu d'apprentissage plus sain.
- Le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires fournit à tous les conseils scolaires des fonds permettant d'offrir aux groupes communautaires un accès aux installations scolaires en dehors des heures de classe afin qu'ils puissent à leur tour offrir des programmes abordables à la population.
- De plus, l'Initiative des écoles prioritaires fournit un financement aux écoles situées dans les quartiers défavorisés pour que les conseils scolaires puissent offrir des locaux gratuitement aux groupes à but non lucratif. Il y a actuellement 220 « écoles prioritaires » réparties dans 38 conseils scolaires de l'Ontario.
- Le gouvernement a lancé une nouvelle Stratégie de lutte contre les commotions cérébrales visant à aiguïser la sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'école à l'égard des commotions cérébrales, de leur prévention, identification et gestion. La stratégie comprend l'adoption de la Loi de 2012 modifiant la Loi sur l'Éducation (commotions cérébrales). Si elle est adoptée, la loi pourrait protéger les élèves qui

participent à des activités sportives à l'école et qui suivent des cours d'éducation physique et santé des effets potentiellement graves, nocifs et à long terme des commotions cérébrales. Il permettrait aussi de s'assurer que les élèves qui subissent une commotion cérébrale ne reviennent pas trop tôt jouer ou assister aux cours, risquant ainsi d'autres complications. La stratégie de lutte contre les commotions cérébrales permettra aussi :

- o de fournir des ressources aux parents, au personnel enseignant et au personnel de l'école sur la gravité des commotions cérébrales;
- o d'aiguiser la sensibilisation en dehors de l'école aux dangers des commotions cérébrales et expliquer comment elles doivent être gérées;
- o de créer un comité chargé de fournir des conseils sur la prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales dans les écoles, et d'examiner comment les ressources basées sur des preuves peuvent être utilisées de la meilleure façon possible.

Mesures de rendement

Au cours des cinq dernières années, plus de 2 300 écoles se sont engagées à entreprendre plus de 11 600 activités saines dans le cadre du Programme de reconnaissance des écoles saines.

Depuis la mise en œuvre du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires 2004, tous les conseils scolaires de l'Ontario y ont pris part.

Écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes

Chaque élève de l'Ontario a le droit de se sentir en sécurité, et de l'être, lorsqu'il ou elle va à l'école. Chaque élève mérite de recevoir une éducation exempte de discrimination et de harcèlement. Par ailleurs, la sécurité et l'inclusion dans les écoles constituent une condition essentielle à la réussite des élèves et à l'amélioration de leur rendement scolaire.

La Stratégie pour la sécurité dans les écoles de l'Ontario permet aux enfants d'apprendre, de grandir et de réussir dans un milieu sécuritaire. La Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive vise à favoriser un milieu scolaire sain où tous les élèves, les parents, le personnel et les autres membres de la communauté scolaire sont accueillis et respectés, un milieu où chaque élève est épaulé et motivé à réussir dans une culture d'apprentissage exigeant un rendement élevé.

Depuis 2004, le gouvernement a investi environ 297 millions de dollars pour assurer des écoles sécuritaires et garantir l'équité et l'éducation inclusive dans les écoles afin d'appuyer le travail des conseils scolaires et de la communauté scolaire.

Voici les initiatives qui seront mises en place ou élargies en vue de soutenir la Stratégie pour la sécurité dans les écoles et ainsi de créer des milieux scolaires plus équitables et inclusifs.

- L'Ontario a présenté un plan d'action complet visant à faire de nos écoles des lieux d'apprentissage plus sûrs, inclusifs et tolérants. Le plan inclut les mesures suivantes :
 - o La Loi pour des écoles tolérantes qui, si elle est adoptée, exigera que les conseils scolaires prennent des mesures de prévention contre l'intimidation, imposent des conséquences plus sévères en cas d'intimidation et soutiennent les élèves qui veulent encourager la compréhension et le respect de tous.
 - o La présence de travailleurs en santé mentale dans les écoles - dans le cadre de la stratégie décennale de l'Ontario pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances - et la continuation du soutien fourni à Jeunesse, J'écoute.
 - o La création d'un Comité d'experts en matière d'écoles tolérantes, qui fournira des conseils au sujet de ressources axées sur une approche holistique, incluant la prévention et l'intervention précoce.
 - o Des directives au Conseil du curriculum de l'Ontario pour qu'il présente en 2012-2013 un rapport sur le renforcement des principes d'équité et d'éducation inclusive, et les stratégies de prévention de l'intimidation dans tout le curriculum et suggère des moyens d'encourager cet apprentissage dans les écoles ontariennes.
 - o Des directives au Conseil du curriculum de l'Ontario pour qu'il présente en 2012-2013 un rapport sur l'intégration de l'équité et de l'éducation inclusive, ainsi que la prévention de l'intimidation dans tout le curriculum de l'Ontario.
 - o Une campagne de sensibilisation du public, qui mettra l'accent sur le fait que tous les Ontariens et Ontariennes ont un rôle à jouer pour prévenir l'intimidation et y mettre un terme.
- En janvier 2011, le ministère a renouvelé son partenariat avec Jeunesse, J'écoute pour un contrat de trois ans (un million de dollars chaque année, pour un total de trois millions de dollars). Ce financement aidera l'organisme à offrir en tout temps des conseils en ligne et par téléphone aux jeunes sur des questions touchant l'intimidation et la cyberintimidation.
- En 2012-2013, 36 millions de dollars seront versés annuellement aux conseils scolaires pour que ceux-ci offrent des programmes aux élèves faisant l'objet d'un renvoi ou d'une suspension à long terme et se dotent de ressources paraprofessionnelles supplémentaires pour les élèves à risque.
- En 2012-2013, 3 millions de dollars seront alloués à l'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves qui fait partie de la Stratégie pour la sécurité dans les écoles et s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations du document Une responsabilité partagée : Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes et de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances.
- En 2012-2013, 10 millions de dollars seront alloués à 34 écoles secondaires situées dans des quartiers urbains en proie à la pauvreté, aux activités criminelles et aux bandes de rues ainsi qu'à un manque de ressources communautaires et à un faible rendement des élèves.
- Depuis septembre 2011, le ministère exige que tous les incidents de violence dans les écoles lui soient signalés.
- En 2012-2013, le gouvernement investira jusqu'à 5 millions de dollars pour la mise en place de mesures visant à assurer des écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes.

- Les ministères rendront hommage au travail exceptionnel et innovant accompli au sein des écoles pour instaurer un climat scolaire sûr et bienveillant en remettant le Prix du premier ministre pour la sécurité dans les écoles.
- Les conseils scolaires s'efforceront d'intégrer les principes d'équité et d'éducation inclusive dans toutes les facettes de son fonctionnement et des activités scolaires afin de garantir des écoles sécuritaires, respectueuses et accueillantes.
- Le ministère continuera à appuyer la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. En 2012-2013, le ministère investira 2,9 millions de dollars pour continuer à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie dans les écoles et conseils scolaires, notamment en prenant les mesures suivantes :
 - o Accorder un financement aux sept réseaux de mise en oeuvre de l'équité et de l'éducation inclusive (six réseaux anglophones régionaux et un réseau francophone provincial). Il s'agit d'une façon très efficace d'appuyer la mise en oeuvre dans les écoles et les conseils scolaires. Chaque conseil scolaire est membre d'un de ces réseaux.
 - o Offrir un financement à divers intervenants du secteur de l'éducation et de l'équité pour élaborer des ressources fondées sur des données probantes et offrir des occasions de perfectionnement professionnel pour approfondir les connaissances, compétences et capacité chez les enseignants, leaders au sein du système et des écoles, parents et membres de la communauté afin de créer des écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes.

Mesures de rendement

Grâce à sa collaboration continue avec le ministère de l'Éducation, Jeunesse, J'écoute a aidé par téléphone et au moyen de ses services en ligne d'assistance, de renseignements et d'ajoutage plus de 50 000 enfants de l'Ontario relativement à des problèmes liés à l'intimidation, un nombre de loin supérieur à la cible initiale de 30 000 enfants.

Appuyer chaque élève

Plusieurs autres initiatives du ministère, nouvelles ou en cours, visent les quatre grandes priorités du gouvernement, soit la réussite des élèves; une société forte, une économie forte; l'amélioration de la santé; et des collectivités plus sécuritaires. Ces initiatives aident aussi à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts en matière de rendement des élèves et à accroître la confiance du public dans l'éducation publique. Ces initiatives incluent :

- Susciter la participation des parents en finançant les conseils d'école et les comités de participation des parents, et en accordant des subventions pour la participation et l'engagement des parents.
- Créer des milieux scolaires équitables et inclusifs pour améliorer le rendement des élèves et réduire les écarts en matière de rendement à l'aide de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, et du Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario.
- Appuyer l'éducation en langue française et l'éducation des Autochtones par une majoration du financement et un élargissement des programmes.
- Encourager l'éducation des Autochtones par la mise en œuvre continue du Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Continuer de réparer, de rénover et de construire des écoles, et rendre les écoles plus éconergétiques.
- Achever 135 projets d'énergie renouvelable dans 126 écoles.
- Accorder un financement ciblé de 160 millions de dollars hors des Subventions pour les besoins des élèves aux conseils scolaires pour favoriser le rendement des élèves, notamment pour des programmes comme l'initiative Écoles au milieu des niveaux de rendement, Écoles sécuritaires et inclusives et les langues officielles dans l'enseignement.
- Offrir une formation aux adultes dans les conseils scolaires permet aux adultes de retourner aux études et de compléter leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario ou les cours spécifiques requis pour être admis dans les établissements postsecondaires ou les programmes d'apprentissage. Le soutien aux conseils scolaires en 2012-2013 inclut les mesures suivantes :
 - o Renforcer la capacité des conseils scolaires à reconnaître et à évaluer les acquis des étudiants adultes en : i) effectuant une analyse du contexte concernant la façon dont les conseils maximisent les ressources pour appuyer l'apport initial et guider les adultes qui retournent aux études ou font la transition vers les programmes de formation continue et d'éducation des adultes; et ii) élaborant et en mettant à l'essai des trousseaux d'évaluation individuelle des élèves de 9^e et de 10^e année en français et en anglais pour la Reconnaissance des acquis.
 - o Élaborer et distribuer un guide de référence sur la gestion de l'information pour les programmes d'éducation des adultes et de formation continue donnant droit à des crédits afin d'améliorer la collecte, les rapports et les analyses des données par le biais des systèmes de gestion des élèves et SISON.

- o Offrir un forum afin de discuter des résultats des projets de recherche-action pour faciliter l'utilisation de données dans le cadre du plan d'amélioration des conseils des programmes d'éducation des adultes et de formation continue donnant droit à des crédits conformément au cycle de planification des améliorations des conseils et au cadre pour l'efficacité des écoles.

Soutien aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation

Des engagements pris à l'égard des conseils scolaires et des représentantes et représentants du milieu de l'éducation de même que des mesures de soutien et des programmes leur étant destinés seront maintenus, introduits ou élargis pendant l'exercice 2012-2013, notamment :

- Travailler de concert avec les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, les syndicats du personnel de soutien et les conseils scolaires pour continuer à respecter les engagements en matière de financement de 2012-2013 pris dans le cadre des ententes de la table de discussion provinciale de 2008.
- Depuis mars 2012, des discussions provinciales pour favoriser le renouvellement des conventions collectives des conseils scolaires qui arrivent à échéance le 31 août sont en cours. Le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les conseils scolaires, les syndicats du personnel de soutien et les fédérations d'enseignantes et d'enseignants pendant toute la durée des discussions provinciales et du processus de négociation collective locale pour s'assurer que les gains en éducation sont protégés et que le mandat financier du gouvernement est respecté.
- Récompenser le personnel enseignant et lui rendre hommage en décernant des Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement.
- Améliorer et prolonger les programmes de formation du personnel enseignant de l'Ontario en mettant l'accent sur les stages et l'expérience pratique afin que chaque enseignante et enseignant connaisse le meilleur début de carrière possible.
- Offrir le Programme Bâtir l'avenir, qui organise des ateliers pour plus de 8 000 stagiaires en enseignement chaque année.
- Répondre aux besoins des nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants en leur offrant des séances de perfectionnement professionnel, de mentorat, d'orientation ainsi qu'un système d'évaluation du rendement conçu spécifiquement pour le nouveau personnel enseignant dans le cadre du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PINPE).
- Favoriser le perfectionnement professionnel du personnel enseignant chevronné grâce au Système d'évaluation du rendement du personnel enseignant.
- Offrir le Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant, qui permet au personnel enseignant chevronné de recevoir un financement pour entreprendre des projets autonomes de perfectionnement professionnel avancé, recevoir des formations au leadership et partager son expertise avec les collègues.
- Fournir jusqu'à l'occurrence de six journées pédagogiques dans l'année scolaire, dont deux doivent être dédiées aux priorités provinciales en matière d'éducation.
- Aider les conseils scolaires à offrir aux équipes interpaliers et aux équipes responsables de la réussite des élèves une formation axée sur le suivi et la supervision des élèves, la transition entre l'école élémentaire et l'école secondaire (d'une année à l'autre et d'une école à l'autre), la coordination des calendriers, le perfectionnement du personnel et l'évaluation de l'efficacité des équipes.
- Continuer à superviser l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et à collaborer avec ce groupe formé en vertu de la *Loi de 2007 sur les*

éducatrices et les éducateurs de la petite enfance qui établit les normes professionnelles pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

- Continuer à appuyer le Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Ce programme permet aux personnes qui travaillent dans le système réglementé des garderies d'obtenir leur diplôme en éducation de la petite enfance (EPE) et d'être admissibles à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
- Renforcer l'utilisation d'un processus d'apprentissage professionnel coopératif en milieu de travail grâce au cycle de perfectionnement professionnel pour la réussite des élèves et à la mise en œuvre de stratégies de littératie et de numératie.
- Appuyer les projets de collaboration avec la participation des universités, conseils scolaires, collèges et organismes communautaires et de santé (près de 150 partenaires au total) par le biais du Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation, afin d'approfondir les connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage, l'équité, les transitions et la participation.
- Afficher sur le site Web du ministère des résumés faciles à comprendre (Recherche en bref) des recherches financées par le ministère susceptibles d'améliorer les pratiques en classe du personnel enseignant.
- Organiser le huitième Colloque ontarien sur la recherche en éducation pour donner aux chercheurs, aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation et aux responsables de l'élaboration de politiques l'occasion de créer des réseaux et des partenariats, d'avoir un aperçu des recherches actuelles dans le milieu de l'éducation, de cibler les thèmes pour les recherches futures et de partager des stratégies pour passer de la recherche à la pratique.
- La capacité locale de l'initiative de la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) recevra un financement de 3,2 millions de dollars et les centres de réseautage professionnels de la GIARE recevront un financement de 1,61 million de dollars afin que les conseils scolaires et les écoles puissent utiliser les preuves et les données de façon plus efficace et ainsi améliorer les résultats des élèves.
- Continuer à appuyer la Stratégie ontarienne en matière de leadership. Mise sur pied il y a cinq ans, la stratégie préconise un leadership de qualité hors pair dans les écoles et les conseils scolaires de partout dans la province. Cette année, les conseils scolaires recevront un financement de 4 millions de dollars pour continuer la mise en œuvre de la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire (SDLC). Cette stratégie comprend des initiatives de planification de la relève, de mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés, des évaluations du rendement des directions d'école et des directions adjointes, ainsi que les conditions générales d'emploi des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints (Note Politique/Programmes n° 152).
- Appuyer un leadership efficace du système en mettant en œuvre un projet pilote d'évaluation du rendement des agentes et agents de supervision dans 20 conseils scolaires de la province.
- Continuer de soutenir les initiatives de mentorat pour les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation nouvellement nommés, et de

perfectionnement en leadership de gestion pour les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation chevronnés.

- Réviser le Cadre de leadership de l'Ontario. Ce dernier établit les principes de base de la stratégie de leadership en décrivant les critères d'un bon leadership. Il fait l'objet d'une révision afin de refléter les nouvelles recherches sur les pratiques de leadership qui sont essentielles à la réussite des élèves. Il sera mis en oeuvre en 2012-2013.
- Utiliser une récente évaluation du ministère sur la Stratégie ontarienne en matière de leadership afin de guider les prochaines étapes pour la mise en oeuvre de la stratégie en 2012-2013. Ceci inclut un soutien accru du leadership du système et une plus grande harmonisation des initiatives de développement du leadership avec les initiatives visant à améliorer le rendement des élèves (p. ex., projets d'améliorations des conseils et des écoles en ce qui concerne le rendement des élèves) et le bien-être (p. ex., écoles tolérantes).

Principaux investissements

- Un total de 21 milliards de dollars sera investi en éducation pour l'année scolaire 2012-2013, un montant stable par rapport à l'année antérieure. Dans l'ensemble, il s'agit d'une augmentation de 6,5 milliards de dollars (45 %) depuis 2002-2003, et une augmentation du financement par élève de plus de 4 000 \$, soit de 55 %.
- Aux termes des engagements pris dans le cadre de l'entente de la table de discussion provinciale de 2008, les subventions pour les besoins des élèves de 2012-2013 incluent les investissements suivants :
 - o Ajout de 580 enseignantes et enseignants spécialisés à l'élémentaire.
 - o Ajout de 260 enseignantes et enseignants de la 4^e à la 8^e année pour réduire l'effectif des classes.
 - o Ajout de 215 enseignantes et enseignants au secondaire pour remplir les besoins du programme élargi.
 - o Ajout de 220 enseignantes et enseignants en littératie et numératie pour la réussite des élèves.
- Un total de 3,67 milliards de dollars sera investi dans les écoles rurales de l'Ontario. Depuis 2003, le financement annuel des conseils scolaires ruraux a augmenté de 959 millions de dollars (4 581 \$ par élève), soit une augmentation de 61 %.
- Un total de 1,49 milliard de dollars sera investi dans les écoles du Nord de l'Ontario. Depuis 2003, le financement annuel des conseils scolaires du Nord a augmenté de 366 millions de dollars (6 192 \$ par élève), soit une augmentation de 71 %.
- Un total de 1,34 milliard de dollars sera investi dans les écoles de langue française de l'Ontario en 2012-2013, montant qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport à l'an dernier. Depuis 2003, le financement annuel des conseils scolaires de langue française a augmenté d'environ 586 millions de dollars (6 156 \$ par élève), soit une augmentation de 68 %.
- Le financement accordé pour des initiatives en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits est passé de 12,1 millions de dollars en 2007-2008 à 40,2 millions de dollars pour l'année scolaire 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 2,4 millions de dollars par rapport à 2011-2012 et une augmentation de 233 % depuis la création de la subvention visant cette population.
- Le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté se maintiendra à environ 2,52 milliards de dollars pour l'année scolaire 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 891 millions de dollars (55 %) depuis 2003.
- Continuer à investir dans les écoles et les conseils scolaires par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves afin d'encourager les activités de participation des parents et le travail des conseils scolaires et des comités de participation des parents.
- Investir 133 millions de dollars pour moderniser le secteur des services de garde d'enfants existants, notamment près de 49 millions de dollars en travaux de rénovation dans les garderies communautaires qui souhaitent offrir des services de garde pour les plus jeunes.
- Des fonds d'immobilisations de l'ordre de 887 millions de dollars seront accordés aux conseils scolaires pour la construction de nouvelles salles de classe et la rénovation

des salles de classe existantes en vue de mettre en œuvre les quatre premières années du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

- Des fonds de stabilisation seront accordés aux garderies; ils seront versés progressivement pendant la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, pour un total de 51 millions de dollars par année.
- Un total de 12 millions de dollars sera réparti dans le cadre des nouveaux fonds d'immobilisations de transition pendant les cinq prochaines années afin d'aider les garderies à but non lucratif à effectuer des travaux de rénovation et de modernisation pour offrir des services pour les plus jeunes.
- Un financement de 150 millions de dollars sera accordé aux conseils scolaires pour les travaux de réfection prévus pour l'amélioration de l'état des écoles en 2012-2013.
- Un financement pouvant atteindre 350 millions de dollars sera accordé pour les grands projets d'immobilisations (les échéanciers peuvent s'étendre jusqu'à l'année scolaire 2015-2016 inclusivement).
- En plus des SBE, un financement pouvant atteindre 675 millions de dollars sera accordé aux conseils scolaires pour favoriser l'expansion continue de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein pour qu'environ 122 000 enfants aient accès au programme, soit environ la moitié des enfants ontariens de quatre et cinq ans.

Réduction de la pauvreté

Le ministère de l'Éducation finance également la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une stratégie à long terme axée sur l'amélioration du soutien offert aux enfants de l'Ontario.

Un programme solide d'apprentissage pour les jeunes enfants et de garde d'enfants renforcera le système d'éducation, et un système d'éducation public solide est la clé du Plan de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Des services de garde d'enfants de qualité supérieure sont également un élément essentiel pour le bien-être des familles à faible revenu. En 2010, l'Ontario s'est engagé à combler en permanence le déficit de financement dans les services de garde d'enfants causé par le gouvernement fédéral grâce à un investissement annuel de 63,5 millions de dollars.

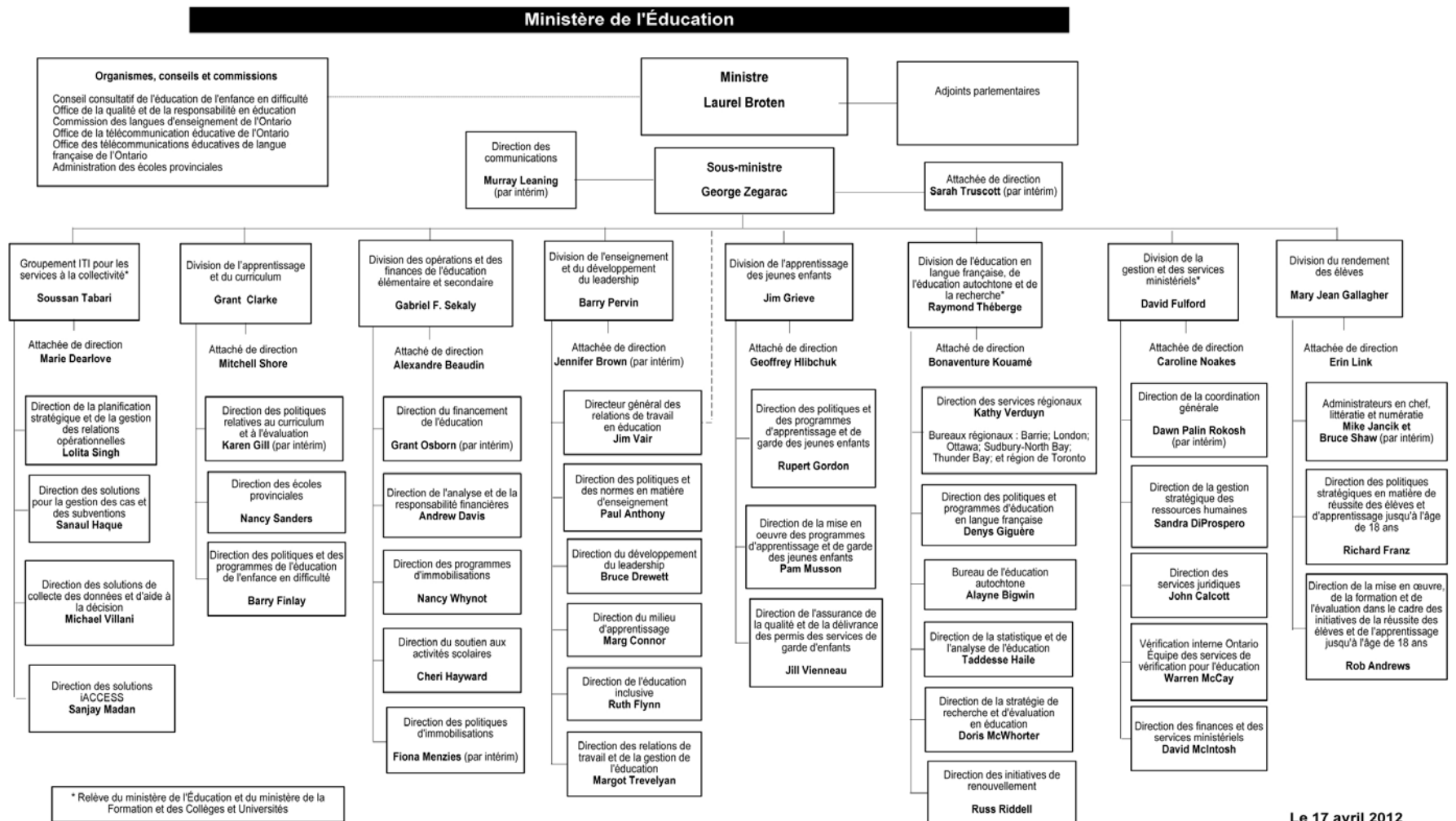
Le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants aidera les enfants à prendre le meilleur départ possible à l'école et dans la vie. Ce programme s'inscrit de près dans la Stratégie de réduction de la pauvreté. D'ailleurs, une attention particulière a été accordée aux quartiers défavorisés pendant les premières phases de la mise en œuvre.

De plus, nous avons misé sur des investissements pour aider les élèves à risque et les collectivités mal desservies grâce aux initiatives suivantes :

- Augmenter le nombre de Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles pour 2012-2013. Ces centres sont situés dans des communautés défavorisées.

- Aider les écoles confrontées à des difficultés à améliorer le rendement de leurs élèves grâce au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO), à l'initiative Écoles au milieu des niveaux de rendement, et à l'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves.
- Investir 42 millions de dollars dans le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, y compris un investissement de 7,5 millions dans l'initiative des écoles prioritaires.
- Réorienter l'Allocation au titre du volet Démographie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage pour accorder une plus grande priorité aux quartiers défavorisés. Un total de 348,7 millions de dollars sera accordé au titre du volet Démographie en 2012-2013, soit une augmentation de 66 % depuis 2003.
- Consacrer une partie des Subventions pour la participation et l'engagement des parents à l'engagement des parents de quartiers défavorisés dans l'éducation de leurs enfants.
- Aider les représentantes et représentants du milieu de l'éducation à cerner et à éliminer les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques pour améliorer le rendement des élèves et contribuer à réduire les écarts en matière de rendement des élèves dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Le 17 avril 2012

LOIS

Loi sur les garderies, L.R.O. 1990, chap. D.2, modifiée par : 1997, chap. 30, annexe C; 1999, chap. 12, annexe E et G; 2001, chap. 13; 2002, chap. 17; 2006, chap. 19, annexe C; 2006, chap. 32, annexe C; 2006, chap. 33, annexe Z.3; 2006, chap. 35, annexe C; 2009, chap. 33, annexe 7; 2010, chap. 10. [Responsabilité partagée avec la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. Consulter le décret no 1325/2010].

Régit l'ouverture et l'exploitation des garderies ainsi que la délivrance de permis.

Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, L.O. 2007, chap. 7, annexe 8, modifiée par : 2009, chap. 33, annexe 6; 2010, chap. 10; 2010, chap. 15.

Constitue un organisme de réglementation indépendant et professionnel pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance (Ordre des EPE) assorti d'un conseil composé d'EPE élus et de personnes nommées par le lieutenant gouverneur en conseil. L'Ordre établit les normes de la profession et les critères d'agrément à l'Ordre, et c'est l'Ordre qui est responsable des questions disciplinaires.

Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2, modifiée par : 1991, chap. 10; 1991, chap. 15; 1992, chap. 15; 1992, chap. 16; 1992, chap. 17; 1992, chap. 27; 1992, chap. 32; 1993, chap. 11; 1993, chap. 23; 1993, chap. 26; 1993, chap. 27, annexe.; 1993, chap. 41; 1994, chap. 1; 1994, chap. 17; 1994, chap. 23; 1994, chap. 27; 1995, chap. 4; 1996, chap. 2; 1996, chap. 11; 1996, chap. 12; 1996, chap. 13; 1996, chap. 32; 1997, chap. 3; 1997, chap. 16; 1997, chap. 19; 1997, chap. 22; 1997, chap. 27; 1997, chap. 31; 1997, chap. 32; 1997, chap. 43, annexe; 1998, chap. 3; 1998, chap. 14; 1998, chap. 33; 1999, chap. 6; 1999, chap. 9; 2000, chap. 5; 2000, chap. 11; 2000, chap. 12; 2000, chap. 25; 2000, chap. 26, annexe; 2001, chap. 8; 2001, chap. 13; 2001, chap. 14, annexe; 2001, chap. 17; 2001, chap. 23; 2001, chap. 24; 2002, chap. 7; 2002, chap. 8, annexe A; 2002, chap. 8, annexe I; 2002, chap. 17, annexe C; 2002, chap. 17, annexe D; 2002, chap. 17, annexe F, tableau; 2002, chap. 18, annexe G; 2002, chap. 22; 2003, chap. 2; 2004, chap. 8; 2004, chap. 31; 2005, chap. 4; 2005, chap. 5; 2006, chap. 2; 2006, chap. 5; 2006, chap. 9, annexe H; 2006, chap. 10; 2006, chap. 17; 2006, chap. 21, annexe F; 2006, chap. 28; 2006, chap. 32, annexe C; 2006, chap. 33, annexe Z.3; 2006, chap. 34; 2006, chap. 35, annexe C; 2007, chap. 7, annexe 9; 2007, chap. 14; 2008, chap. 2; 2008, chap. 7, annexe F; 2008, chap. 14; 2008, chap. 19, annexe D; 2009, chap. 18, annexe 10; 2009, chap. 25; 2009, chap. 33, annexes 2, 6, 8 et 13; 2009, chap. 34, annexe I.; 2010, chap. 10; 2010, chap. 26.

À L'EXCEPTION DE : art. 57 [consulter le décret n° 39/2011]; art. 257.2.1; art. 257.5; par. 257.6(3) à (7); par. 257.7(3); par. 257.10(4) et (5); art. 257.12; art. 257.12.1; art. 257.12.2; art. 257.12.3; art 257.13; par. 257.19(4), [consulter le décret n° 1690/2003].

ET SOUS RÉSERVE DU décret n° 1701/2003 concernant le par. 2(2) et les articles 266.1 à 266.5.

Régit l'éducation élémentaire et secondaire en Ontario.

Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (n° 1), L.O. 1986, chap. 21.

Seul l'article 4 demeure en vigueur, et il n'a pas été codifié. Il prévoit que l'école dont il est fait mention dans l'*Essex County French-language Secondary School Act*, 1977 puisse être renvoyée devant un conseil des écoles catholiques, nonobstant l'article 5 de la *Loi*.

Loi de 1996 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, L.O. 1996, chap. 11; 1997, chap. 31; 2004, chap. 8; 2004, chap. 17; 2006, chap. 21, annexe F; 2006, chap. 35, annexe C.

Constitue l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, dont le rôle est d'évaluer l'efficacité du système d'éducation élémentaire et secondaire, ainsi que le rendement scolaire des élèves.

Loi de 1997 sur le traitement équitable des parents et des employés (retrait de services par les enseignants), 1997, chap. 32; 2006, chap. 21, annexe F; 2009, cha. 33, annexe 20.

Prévoyait des paiements pour les parents dans les cas où des enseignantes et enseignants cessaient d'offrir certains services.

Lake Superior Board of Education Act, 1976, L.O. 1976, chap. 59.

Autorisait au conseil appelé à l'époque le Lake Superior Board of Education de vendre à une employée ou un employé du Conseil la résidence d'une enseignante ou enseignant ou d'une ou un concierge.

Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. 1990, chap. M.20, modifiée par : 1993, chap. 2; 1994, chap. 27; 1997, chap. 25; 2006, chap. 19, annexe C et D; 2006, chap. 34; 2006, chap. 35, annexe C. [Responsabilité partagée avec la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse en ce qui concerne les services et les programmes de garde d'enfants. Consulter le décret n° 1325/2010].

Fournit un financement aux programmes sociaux et les supervise.

Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, L.O. 1996, chap. 12, modifiée par : L.O. 1997, chap. 31; 2001, chap. 9; 2001, chap. 14; 2001, chap. 24; 2002, chap. 7; 2004, chap. 26; 2006, chap. 10; 2006, chap. 19, annexe C; 2006, chap. 21, annexe F; 2009, chap. 33, annexe 13.

Constitue un organisme de réglementation indépendant et professionnel pour les enseignantes et enseignants de l'Ontario assorti d'un conseil composé d'enseignantes et d'enseignants élus pour représenter leurs pairs et de personnes nommées par le lieutenant gouverneur en conseil. L'Ordre établit les normes de la profession et les critères

d'agrément à l'Ordre, et c'est l'Ordre qui est responsable des questions disciplinaires. Toutes les enseignantes et tous les enseignants du système public doivent être membres en règle de l'Ordre.

Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, L.R.O. 1990, décret n° 12; L.O. 1997, chap. 26, annexe; 1999, chap. 12, annexe Q; 2002, chap. 8, annexe G; 2002, chap. 8, annexe I; 2002; chap. 18, annexe G; 2004, chap. 17; 2006; chap. 35; annexe C; 2007; annexe 7; 2008; chap. 10.

Constitue l'entité de diffusion TVOntario, qui a pour mandat de diffuser des émissions éducatives de langue anglaise et de fournir des services d'éducation à distance aux élèves, et qui est agréée par le CRTC, l'organisme de réglementation fédéral chargé de réglementer la radiodiffusion.

Loi de 2008 sur l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, L.O. 2008, chap. 10.

Constitue l'entité de diffusion TFO, qui a pour mandat de diffuser des émissions éducatives de langue française et de fournir des services d'éducation à distance aux élèves, et qui est agréée par le CRTC, l'organisme de réglementation fédéral chargé de réglementer la radiodiffusion.

Loi de 1996 abrogeant la Loi sur l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, L.O. 1996, chap. 16.

Abrogeait la *Loi sur l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario*.

Ontario School Trustees' Council Act, L.R.O. 1990, chap. 355.

Constituait le Conseil d'administration des écoles de l'Ontario

Loi sur les employés mutés du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, L.R.O. 1990, décret n° 44, modifié par : 1992, chap. 17; 1993, chap. 11; 1993, chap. 23; 1993, chap. 27, annexe; 1994, chap. 1; L.O. 1997, chap. 31; 2002, chap. 17, annexe F, tableau.

Régit le transfert d'employées et d'employés des anciens conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton vers l'un ou l'autre des anciens conseils scolaires de langue française d'Ottawa.

Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales, L.R.O. 1990, chap. P.35, modifiée par : L.O. 1996, chap. 12; L.O. 1997, chap. 31; 2003, chap. 2; 2006, chap. 10; 2006, chap. 19, annexe L; 2006, chap. 35, annexe C.

Régit le régime des négociations collectives concernant les enseignantes et enseignants des écoles ontariennes pour les élèves aveugles ou malentendants, par l'entremise de

l'Administration des écoles provinciales, dont les membres sont nommés par le gouvernement.

Loi Sabrina de 2005, L.O. 2005, chap. 7.

Ordonne aux conseils scolaires de se doter d'une politique relative à l'anaphylaxie.

Loi sur les cessions en fiducie d'immeubles scolaires, L.R.O. 1990, chap. S.3; 2002, chap. 17, annexe F, tableau.

Habilite les personnes intéressées à agir comme conseillère ou conseiller pour l'acceptation d'un acte translatif de propriété concernant un bien-fonds et visant à fonder une école.

Loi sur le régime de retraite des enseignants, L.R.O. 1990. chap. T.1, modifiée par : L.O. 1991, vol. 2, chap. 52; L.O. 1993, chap. 39; L.O. 1998, chap. 34; 2005, chap. 31, annexe 21; 2006, chap. 33, annexe Z.8; 2009, chap. 18, annexe 29; 2009, chap. 34, annexe V.

Reconduit le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et régit la gouvernance et la gestion du régime de retraite du personnel enseignant de l'élémentaire et du secondaire et d'autres établissements visés par la Loi.

Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants, L.O. 1989, chap. 92; L.O. 1993, chap. 39; L.O. 1998, chap. 34.

Annexe portant sur le régime de retraite des enseignantes et des enseignants en vigueur, mais pouvant être modifié par les partenaires.

Loi sur la profession enseignante, L.R.O. 1990, chap. T.2, modifiée par : 1991, vol. 2, chap. 52; L.O. 1996, chap. 12; L.O. 1997, chap. 31; L.O. 2000, chap. 12; 2002, chap. 7; 2006, chap. 21, annexe F.

Constitue la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin de faire valoir les intérêts du personnel enseignant et de la profession. Toutes les enseignantes et tous les enseignants en sont membres. Le conseil se compose de représentantes et de représentants des syndicats d'enseignants.

Upper Canada College Act, L.R.O. 1937, chap. 373; 1958, chap. 120; 2006, chap. 10.

Régit l'Upper Canada.

Remarques :

1. Les lois suivantes relèvent d'autres ministères, mais sont particulièrement importantes pour le ministère de l'Éducation : *Loi sur l'évaluation foncière*, *Code des droits de la personne*, *Loi de 1996 sur les élections municipales*, *Loi de 2001 sur les municipalités*, *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités*, *Loi sur l'immunisation des élèves*, *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.
2. Cette liste ne contient pas toutes les lois d'intérêt privé pouvant intéresser le ministère de l'Éducation, ni les lois qui sont purement modificatives.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	Prévisions 2012-2013 - Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2011-2012 - Dépenses \$	Chiffres réels 2010-2011 - Dépenses \$
Conseil consultatif de l'éducation de l'enfance en difficulté	75,000	50,000	61,896
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	46,890,000	47,729,000	52,117,700
Charges d'immobilisations	2,668,700	5,100,000	1,000,000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31,282,100	32,904,100	32,848,506
Commission des langues d'enseignement de l'Ontario	-	-	10,889
Administration des écoles provinciales	30,100	7,775	10,681
Conseil du curriculum	123,000	12,025	130,182
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)			
Charges de fonctionnement	24,088,700	21,370,000	25,362,244
Charges d'immobilisations	1,000,000	1,000,000	1,000,000

Le ministère est responsable des organismes réglementés suivants :

Entreprises opérationnelles (vendent des biens ou des services au public de façon commerciale) :

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)

En qualité d'organisme de médias éducatifs financé par le gouvernement de l'Ontario, TVOntario offre des services et une programmation de qualité supérieure en anglais par télédiffusion, par l'éducation à distance et en offrant un accès Web interactif. L'éducation à distance permettant d'acquérir des crédits d'une école secondaire est assurée par le Centre d'études indépendantes. TVOntario est régie par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. La licence de télédiffusion de TVOntario, obtenue auprès du CRTC, est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral.

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) offre une vaste gamme de programmes et de services culturels et éducatifs. Jusqu'en 2007, TFO constituait une antenne commerciale de l'Office de la télécommunication éducative de

l'Ontario (TVOntario). Depuis le 1^{er} avril 2007, TFO est un organisme indépendant. Le 25 juillet 2008, la *Loi sur l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario* est venue confirmer le statut d'entreprise opérationnelle de TFO. Sa licence de télédiffusion, obtenue auprès du CRTC, est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral.

Organismes de services opérationnels (offrent des services au public moyennant des frais minimes ou aucuns frais) :

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

L'OQRE est chargé de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario. Pour ce faire, l'OQRE effectue et gère des évaluations d'élèves à grande échelle, et diffuse au public les conclusions des évaluations assorties de recommandations visant l'amélioration du système.

Administration des écoles provinciales

En 1975, une unité de négociation a été créée sous le régime de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales* pour représenter toutes les enseignantes et tous les enseignants, les directrices et directeurs et directrices adjointes et directeurs adjoints qui travaillent dans une école provinciale; il s'agit de l'Administration des écoles provinciales. Cette dernière a aussi été désignée comme l'employeur officiel chargé de négocier les conventions collectives avec les Provincial School Authority Teachers (PSAT) au nom du ministère de l'Éducation et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. L'Administration prend les décisions relatives au traitement des griefs, aux modalités applicables aux congés et à d'autres fonctions administratives.

Organismes consultatifs (fournissent des renseignements ou des conseils pour faciliter l'élaboration de politiques ou la mise en œuvre de programmes) :

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Conseil du curriculum

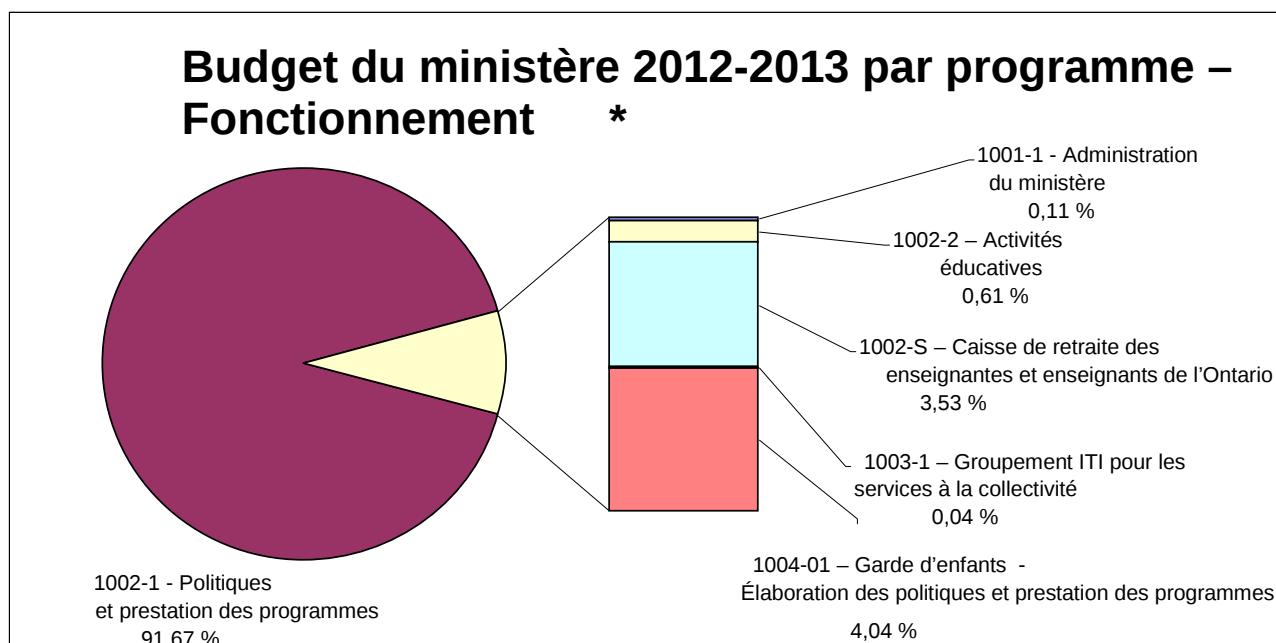
Le Conseil du curriculum fournit à la ministre des conseils sur les politiques stratégiques de haut niveau portant sur des questions ayant une incidence sur le curriculum des paliers élémentaire et secondaire. Le Conseil du curriculum donne l'occasion à des chefs de file anglophones et francophones du secteur de l'éducation de participer à des discussions de haut niveau, à la demande de la ministre, et de fournir des conseils fondés sur une pédagogie judicieuse. Au besoin, le Conseil peut convoquer un groupe de travail composé de spécialistes afin de recueillir des renseignements et mener les consultations nécessaires pour ses délibérations.

Commission des langues d'enseignement de l'Ontario

La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario n'est plus en fonction. Le ministère prévoit rédiger une proposition visant à dissoudre l'organisme au cours de l'exercice 2012-2013.

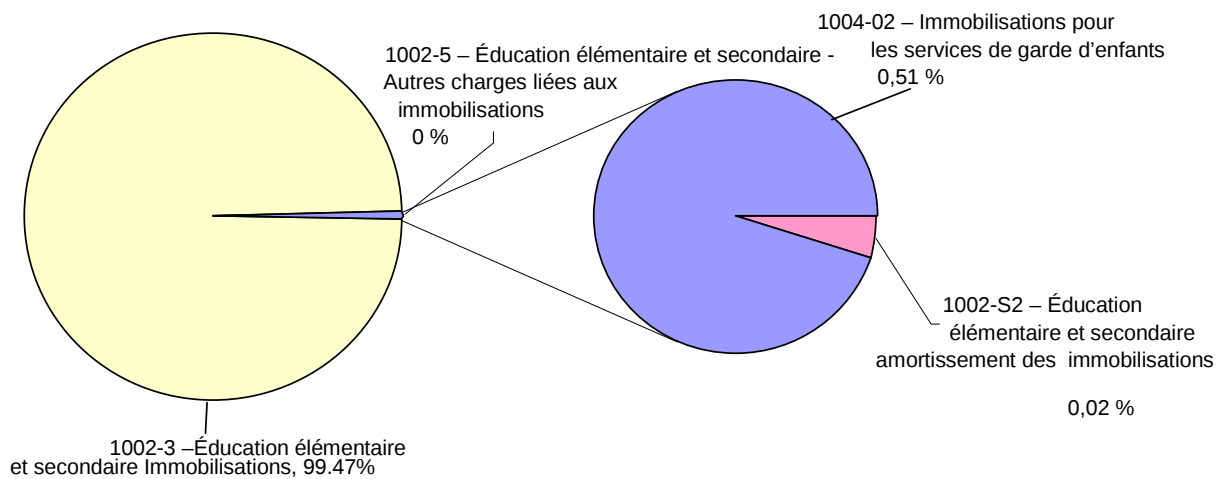
DONNÉES FINANCIÈRES

Les graphiques suivants illustrent les investissements du ministère pour 2012-2013 en ce qui concerne les activités permettant aux élèves de l'Ontario de jouir d'une éducation élémentaire et secondaire responsable et de grande qualité, contribuant à ce que leur avenir et celui de la province soient placés sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continue. Le budget du ministère soutient les grandes priorités du gouvernement pour ce qui est de la réussite des élèves.



* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation

Budget du ministère 2012-2013 par programme - Immobilisations**



**1002-5 et 1002-S2 représentent moins de 0,01 % des immobilisations totales du ministère

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2012-2013 (M\$)*

Fonctionnement	24 047,4
Immobilisations	1 602,5
TOTAL*	25 649,9

*Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation. Après les redressements de consolidation (relativement aux dépenses des organismes et des conseils scolaires), les dépenses totales prévues pour 2012-2013 s'élèvent à 24 742,1 millions de dollars

Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit *

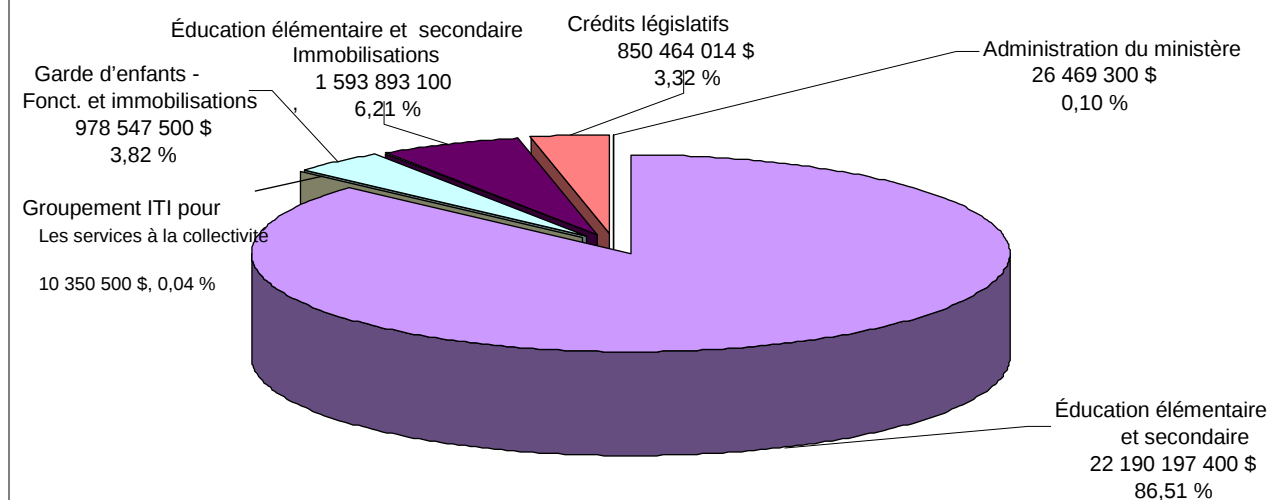
Crédits et programmes	Prévisions 2012-2013	Variations par rapport aux prévisions 2011-2012	%	Prévisions 2011-2012 *	Chiffres réels provisoires 2011-2012 *	Chiffres réels 2010-2011 *
	\$		%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	26,469,300	228,300	0.9	26,241,000	25,424,800	25,717,687
Éducation élémentaire et secondaire	23,784,090,500	679,712,600	2.9	23,104,377,900	22,933,123,400	29,457,329,438
Groupement ITI pour les services à la collectivité	10,350,500	(1,055,400)	(9.3)	11,405,900	11,192,000	9,749,432
Garde d'enfants	978,547,500	103,301,800	11.8	875,245,700	874,720,600	849,006,274
Moins : mandats spéciaux	-			-	-	-
Total à voter - charges de fonctionnement et d'immobilisations	24,799,457,800	782,187,300	3.3	24,017,270,500	23,844,460,800	30,341,802,831
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	850,464,014	324,126,327	61.6	526,337,687	522,257,500	521,748,082
Total du ministère - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	25,649,921,814	1,106,313,627	4.5	24,543,608,187	24,366,718,300	30,863,550,912
Redressement de consolidation et autres redressements	(907,865,700)	(109,879,900)		(797,985,800)	(498,758,700)	(8,484,284,200)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	24,742,056,114	996,433,727	4.2	23,745,622,387	23,867,959,600	22,379,266,712
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Éducation élémentaire et secondaire	401,000	(319,000)	(44.3)	720,000	720,000	687,685
Garde d'enfants	5,523,500	5,523,500		-	-	-
Groupement ITI pour les services à la collectivité	1,000	1,000		-	-	-
Moins : mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter - charges de fonctionnement et d'immobilisations	5,925,500	5,205,500	723.0	720,000	720,000	687,685
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total des actifs	5,925,500	5,205,500	723.0	720,000	720,000	687,685

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2012.

Note : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures (ICM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres de 2010-2011, 2009-2010, et 2008-2009 risque de ne pas être concluante.

Investissements du ministère 2012-2013

(Fonctionnement et immobilisations)* - Total de 25 649,9 M\$



*Comprend les crédits législatifs, mais ne comprend pas les redressements de consolidation et les actifs.

Annexe

Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 2011-2012

Le ministère de l'Éducation entend établir et maintenir un système d'éducation public viable et de qualité supérieure, dont les objectifs sont d'assurer l'excellence du rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves et un niveau de confiance élevé du public. Le ministère soutient également la réussite des enfants et de leur famille au cours des années préparatoires, en mettant l'accent sur la qualité des services de garde d'enfants. Ceci inclut les politiques, le financement, la gestion des contrats et les responsabilités en matière de délivrance de permis.

Encore une fois, le gouvernement de l'Ontario a été reconnu comme chef de file mondial au plan de l'éducation. Un rapport publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en mars explique que l'accent mis par le gouvernement de l'Ontario sur l'éducation a produit de réels résultats positifs en améliorant la littératie et la numératie, en relevant les taux d'obtention de diplôme et en réduisant le nombre d'écoles à faible rendement. Il s'inscrit dans la lignée d'autres rapports de l'OCDE qui ont classé les élèves de l'Ontario parmi les meilleurs du monde.

En novembre 2011, le Programme pancanadien d'évaluation 2010 – administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) – révélait que les élèves de l'Ontario étaient les seuls à dépasser la moyenne canadienne dans chacun des trois domaines des mathématiques, de la lecture et des sciences. En fait, les élèves de l'Ontario ont obtenu des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne canadienne dans les trois disciplines et se sont classés premiers en lecture - étant les seuls à dépasser la moyenne nationale dans ce domaine.

En outre, le ministère a pris les mesures suivantes :

- Appuyer l'éducation en langue française à l'aide de la Politique d'aménagement linguistique et de l'application du document L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario : Énoncé de politique et directives.
- Appuyer l'éducation en langue française à l'aide de ressources et de formations sur l'« Approche culturelle de l'enseignement » qui permettront aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation d'aider les élèves dans le développement de leur identité culturelle.
- Appuyer les élèves des Premières Nations, métis et inuits, en travaillant en collaboration avec les organismes et collectivités autochtones, les conseils scolaires et les établissements post-secondaires, les autres ministères et le gouvernement fédéral afin de renforcer la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Appuyer les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation à l'aide de financement supplémentaire et fournir aux conseils scolaires une marge de manoeuvre pour l'achat d'équipement spécialisé.

- Aider les conseils scolaires à s'ajuster à la baisse des effectifs.
- Élargir l'accès au programme Homework Help à l'ensemble des conseils scolaires de la province (auparavant accessible à 31 conseils anglophones). Homework Help offre des séances de tutorat individuel et en ligne en mathématiques par l'entremise du Centre d'études indépendantes/TVO aux élèves de la 7^e à la 10^e année. Le tutorat est offert par des enseignantes et enseignants agréés. SOS Devoirs, l'équivalent pour les élèves francophones, offre des séances de tutorat aux élèves de la 1^{ère} à la 12^e année.
- Publier le document révisé Les écoles de l'Ontario – Politique et programmes, qui établit les exigences du ministère qui régissent les politiques et programmes de toutes les écoles de l'Ontario.
- Produire d'autres ressources à l'appui du document Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1^{re} – 12^e année, y compris des exposés pédagogiques sur les politiques et des vidéos montrant les pratiques efficaces.
- Organiser une série de formations dans diverses régions sur les stratégies de mise en oeuvre de la politique Faire croître le succès pour les bulletins de progrès scolaires en septembre et octobre.
- Organiser une première série de consultations régionales sur les évaluations et les politiques de reddition de compte concernant la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein en février 2012.
- Créer le Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation, un partenariat avec l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et l'Université Western Ontario. Financer également 45 projets de collaboration pour approfondir les connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage, l'équité, les transitions et la participation.

Voici d'autres initiatives entreprises pendant l'exercice 2011-2012 pour aider le ministère à atteindre ses objectifs principaux :

SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

- Transférer les responsabilités liées à la délivrance de permis aux services de garde d'enfants, ainsi que les responsabilités liées aux politiques et aux programmes, au financement et à la gestion de contrats, du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation. Cette mesure permet de faciliter l'intégration des services de garde d'enfants au milieu de l'éducation.
- Afficher les résultats détaillés des inspections des services de garde agréés sur le site Web du ministère.
- Exiger que les garderies affichent sur place les informations concernant la survenue d'incidents graves, notamment un enfant qui a subi des blessures graves, un incendie ou une plainte concernant une norme de service.
- Accorder un financement annuel de 63,5 millions de dollars aux services de garde d'enfants pour combler en permanence le déficit de financement du fédéral.

ÉLÈVES DE L'ÉLÉMENTAIRE

- Multiplier les occasions pour les élèves de l'élémentaire inscrits aux trois programmes de français langue seconde (français, programme de base; français, programme intensif; français, programme d'immersion) d'améliorer leurs compétences en communication orale et de les mettre en pratique dans la vie courante. Cette mesure était l'une des principales priorités du Programme des langues officielles dans l'enseignement; elle a permis aux élèves de participer à des programmes d'échanges, à des excursions et à des camps d'été, ainsi que d'assister à des événements tels que des concerts, des pièces de théâtre et des projections de films en français.
- À l'été 2011, élargir le Programme d'été pour l'apprentissage en littératie pour les familles à faible revenu afin qu'il soit offert dans 36 conseils scolaires de district pour aider les élèves du primaire à améliorer leurs compétences en littératie.
- Continuer à mettre en oeuvre le volet Maternelle et jardin d'enfants à temps plein dans près de 800 écoles pour accueillir 50 000 élèves.
- Appuyer la planification et la mise en oeuvre de programmes avant et après les cours dans les écoles qui offrent la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.
- Continuer à utiliser le document du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et à fournir des séances de formation aux équipes-conseils qui ont mis en oeuvre le programme.
- Environ 70 agentes et agents du rendement des élèves et 70 leaders pour l'efficacité des écoles ont collaboré avec les directions et le personnel enseignant des écoles élémentaires pour faciliter l'apprentissage des élèves et améliorer leur rendement en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Fournir à plus de 12 000 élèves une aide ciblée (matériel de travail en numératie pour les enseignants des élèves de 6^e année). Ce matériel vise à aider les élèves qui ont de la difficulté en mathématiques (y compris ceux qui sont des besoins particuliers et les apprenantes et apprenants de l'anglais).
- Appuyer plus de 2 600 écoles élémentaires où moins de 75 % des élèves n'ont pas atteint la norme provinciale, et ce, grâce au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario et aux initiatives Écoles au milieu des niveaux de rendement.
- Élargir le perfectionnement professionnel effectué en classe à l'aide d'enquêtes, en utilisant le travail des élèves pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage en lecture, en écriture et en mathématiques. (Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques, Enquête collaborative pour l'apprentissage durant les premières années de formation, Initiative concernant les enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux d'élèves).

ÉLÈVES DU SECONDAIRE

- Multiplier les occasions pour les élèves du secondaire inscrits aux trois programmes de français langue seconde (français, programme de base; français, programme intensif; français, programme d'immersion) d'améliorer leurs compétences en communication orale et de les mettre en pratique dans la vie courante. Cette mesure était l'une des principales priorités du Programme des langues officielles dans l'enseignement; elle a

permis aux élèves de participer à des programmes d'échanges, à des excursions et à des camps d'été, ainsi que d'assister à des événements tels que des concerts, des pièces de théâtre et des projections de films en français.

- Passer de 1 300 programmes de la Majeure Haute spécialisation à plus de 1 500 dans plus de 670 écoles. On s'attend à une augmentation du nombre d'inscriptions dans ces programmes, passant de 34 000 participants à environ 38 000 en 2012-2013.
- Aider plus d'élèves à s'engager dans leur éducation en appuyant 1 900 projets étudiants dans près de 900 écoles et en organisant des forums régionaux des élèves, dont cinq en ligne.
- Garder le Conseil consultatif ministériel des élèves pour une quatrième année afin d'avoir les commentaires des élèves sur les changements à apporter au système d'éducation de même qu'au curriculum en cours de révision.
- Faire accroître la participation aux Programmes à double reconnaissance de crédit à environ 15 000 élèves, dont une grande partie éprouve beaucoup de difficulté à obtenir un diplôme.
- Offrir un financement continu pour les programmes de mentorat à l'école à l'intention des élèves « à risque » par le biais de Grands Frères Grandes Sœurs du Canada.
- Par le biais de l'Initiative de réengagement des élèves (12^e et 12^e+) , 14 000 élèves ont pu être retracés. Parmi eux, 7 000 sont retournés à l'école et ont obtenu plus de 23 000 crédits. De ce nombre, 2 300 élèves ont obtenu leur diplôme d'études secondaires.
- Accroître les connaissances et les compétences pédagogiques des représentantes et représentants du milieu de l'éducation de la 7^e à la 12^e année afin de combler les différents besoins des élèves en mettant en œuvre la Stratégie d'apprentissage professionnel en matière de différenciation pédagogique et en continuant de mettre l'accent sur l'évaluation fondée sur les notions fondamentales décrites dans le curriculum de l'Ontario.
- Élaborer une stratégie de réduction des écarts de rendement en mathématiques en 9^e année et en évaluer l'efficacité.
- Continuer de soutenir le travail des équipes responsables de la réussite des élèves et des équipes interpaliers dans leur suivi et leur supervision du progrès des élèves de la 9^e année et jusqu'à ce que ces derniers satisfassent aux exigences d'obtention de leur diplôme en :
 - o offrant aux élèves du soutien et en intervenant auprès d'eux pour les aider à remplir les conditions d'obtention de leur diplôme;
 - o améliorant l'Initiative de planification et de mise en œuvre de la transition destinée à soutenir les besoins personnels des élèves en transition de l'école élémentaire à l'école secondaire;
 - o aider les écoles secondaires à créer un milieu accueillant et bienveillant pour les élèves de 9^e année.
- Continuer de mettre en œuvre l'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves pour offrir un soutien direct aux directions de 124 écoles dans 17 conseils scolaires de la province. Ces conseils ont été choisis en raison du nombre important d'élèves qui risquaient de ne pas obtenir leur diplôme.

- Appuyer les projets de recherche-action pour les conseils scolaires à l'aide des données pour la planification de l'amélioration des écoles dans le cadre des programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente donnant droit à des crédits. Ceci se situe dans la ligne des cycles de plans d'amélioration des conseils et du Cadre pour l'efficacité des écoles. Vingt-quatre conseils scolaires ont mené des projets de recherche-action et participé à trois ateliers professionnels régionaux à l'intention des administrateurs de conseils scolaires portant sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente.
- Distribuer des trousseaux d'évaluation individuelle des élèves de 9^e et de 10^e année pour la Reconnaissance des acquis et offrir une formation pour favoriser la mise en oeuvre de trousseaux d'évaluation et de reconnaissance des acquis grande qualité et uniformes pour les étudiants adultes.
- Organiser une séance de réflexion sur les voies de transition émergentes pour les adultes qui commencent un programme d'études postsecondaires ou obtiennent leur diplôme. La séance a offert l'occasion de discuter de la phase un et des résultats des projets d'amélioration des écoles offrant des programmes d'éducation aux adultes et d'éducation permanente. Des surintendantes et surintendants, le personnel de recherche, des directrices et directeurs, des directrices adjointes et directeurs adjoints et des enseignantes et enseignants responsables de l'orientation y ont participé.
- Favoriser la collaboration régionale pour la prestation des programmes de formation et d'éducation des adultes afin d'aider les apprenantes et apprenants adultes à faire une transition plus en douceur entre les programmes offerts par les ministères de l'Éducation; de la Formation et des Collèges et Universités; et des Affaires civiques et de l'Immigration. Les ministères ont offert leur soutien à quatre projets de partenariats régionaux afin de mener des recherches et de déterminer la faisabilité des processus d'évaluation et d'admission communs, du réseautage de fournisseurs de services, d'un modèle centrifuge communautaire et des modèles de counselling améliorés.
- Continuer à appuyer les Ontario Federation of Indian Friendship Centres afin d'offrir des programmes d'écoles secondaires parallèles dans les centres d'amitié autochtones répartis sur 11 sites.

ÉCOLES SAINES, INCLUSIVES ET SÉCURITAIRES

- Former plus de 470 membres du personnel des conseils scolaires et des bureaux de santé publique sur la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles et établir des liens avec l'enseignement secondaire en classe. Depuis 2009-2010, plus de 1 400 conseils scolaires ont reçu une formation sur la politique.
- Inciter les élèves de l'Ontario à poser un geste de plus pour rendre leur école plus saine dans le cadre du Programme de reconnaissance des écoles saines.
- Mettre en oeuvre une stratégie provinciale globale visant à aiguïser la sensibilisation à l'égard de la prévention des commotions cérébrales, de l'identification et de la gestion des commotions cérébrales dans les écoles et à l'extérieur de celles-ci. Dans le cadre de ce plan, la *Loi de 2012 modifiant la Loi sur l'Éducation (commotions cérébrales)* a été proposée. Si elle est adoptée, la loi pourrait protéger les élèves qui participent à des activités sportives intrascolaires ou interscolaires ou qui suivent des cours

d'éducation physique et santé des effets potentiellement graves, nocifs et à long terme des commotions cérébrales. Elle permettrait aussi de s'assurer que les élèves qui subissent une commotion cérébrale ne reviennent pas trop tôt jouer ou assister aux cours, risquant ainsi d'autres complications.

- Le ministère a alloué un financement de 10 millions de dollars à 34 écoles secondaires situées dans des quartiers urbains en proie à la pauvreté, aux activités criminelles et aux bandes de rues ainsi qu'à un manque de ressources communautaires et à un faible rendement des élèves.
- Le ministère a alloué un financement annuel de 36 millions de dollars aux conseils scolaires pour que ceux-ci mettent en place des programmes destinés aux élèves faisant l'objet d'un renvoi ou d'une suspension à long terme et embauchent du personnel paraprofessionnel supplémentaire pour travailler auprès des élèves à risque.
- Verser un financement annuel d'un million de dollars à Jeunesse, J'écoute, un organisme qui offre en tout temps un soutien téléphonique pour la prévention de l'intimidation.
- Augmenter le financement accordé au Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires en vue de compenser l'inflation des coûts et de maintenir le caractère abordable de l'accès des groupes à but non lucratif aux installations scolaires pour la tenue d'activités après l'école.
- Élargir l'Initiative des écoles prioritaires de 175 écoles à 220 écoles, afin d'offrir un financement aux écoles situées dans les quartiers défavorisés pour que les conseils scolaires puissent offrir des locaux gratuitement aux groupes à but non lucratif.
- Le Modèle provincial pour un protocole local entre la police et le conseil scolaire a été publié en janvier 2011. Les conseils scolaires ont révisé leurs protocoles en septembre 2011 selon le modèle provincial. En partenariat avec le personnel des services de police, le ministère a offert une formation à environ 150 membres du personnel des conseils scolaires et au personnel des services de police locaux qui négocieront un protocole entre la police et le conseil scolaire.
- Récompenser 10 équipes pour la sécurité dans les écoles dans le cadre du premier Prix du premier ministre pour la sécurité dans les écoles. Ce prix rend hommage au travail exceptionnel et innovant accompli au sein des écoles pour instaurer un climat scolaire sûr et bienveillant.
- Verser trois millions de dollars aux conseils scolaires pour financer l'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves.
- Verser des fonds pour favoriser la création d'écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes, notamment :
 - o versement ponctuel de deux millions de dollars aux conseils scolaires pour renforcer la capacité des écoles à faire participer les élèves de l'élémentaire et du secondaire à diverses activités qui favorisent des écoles plus sécuritaires.
 - o versement ponctuel de 4,75 millions aux conseils scolaires pour l'achat de ressources, la formation ou les programmes qui favorisent une approche globale visant à promouvoir un climat positif et des écoles inclusives.
 - o 1,85 million de dollars aux organismes communautaires et aux intervenants du milieu de l'éducation pour l'élaboration de ressources favorisant des écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes.

- Mise en oeuvre d'un plan d'action complet afin que les écoles soient un lieu d'apprentissage sûr, inclusif et accueillant. Le plan inclut :
 - o La Loi de 2011 pour des écoles tolérantes a été présentée en novembre 2011. Si elle est adoptée, les conseils scolaires devront prendre des mesures de prévention contre l'intimidation, imposer des conséquences plus sévères en cas d'intimidation et soutenir les élèves qui veulent encourager la compréhension et le respect de tous.
 - o La présence de travailleurs en santé mentale dans les écoles - dans le cadre de la stratégie décennale de l'Ontario pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances - et la continuation du soutien fourni à Jeunesse, J'écoute.
 - o La création d'un Comité d'experts en matière d'écoles tolérantes, qui fournira des conseils au sujet de ressources axées sur une approche holistique, incluant la prévention et l'intervention précoce.
 - o Des directives au Conseil du curriculum de l'Ontario pour qu'il présente en 2012-2013 un rapport sur le renforcement de l'équité, des principes d'éducation inclusive et les stratégies de prévention de l'intimidation dans tout le curriculum et suggère des façons d'appuyer cet apprentissage dans les écoles ontariennes.
 - o Des directives au Conseil du curriculum de l'Ontario pour qu'il présente en 2012-2013 un rapport sur l'intégration de l'équité et la prévention de l'intimidation dans tout le curriculum.
 - o Une campagne de sensibilisation du public, qui mettra l'accent sur le fait que tous les Ontariens et Ontariennes ont un rôle à jouer pour prévenir l'intimidation et y mettre un terme.
- Depuis la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, tous les conseils scolaires ont maintenant une politique d'éducation inclusive et d'équité, ainsi que des lignes directrices sur les accommodements religieux. Les principes d'équité et d'éducation inclusive doivent être intégrés dans toutes les activités des conseils scolaires et des écoles et dans tous les milieux d'apprentissage.
- Continuer de verser un financement de 125 000 dollars à chacun des sept Réseaux de mise en oeuvre de l'équité et de l'éducation inclusive (six réseaux anglophones régionaux et un réseau francophone provincial). Il s'agit d'une façon très efficace d'appuyer la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. Chaque conseil scolaire est membre d'un de ces réseaux.

Offrir un financement à divers intervenants du secteur de l'éducation et de l'équité pour élaborer des ressources fondées sur des données probantes et offrir des occasions de perfectionnement professionnel pour approfondir les connaissances, compétences et capacité chez les enseignants, leaders au sein du système et des écoles, parents et membres de la communauté afin de créer des écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes

- Offrir un financement à divers intervenants du secteur de l'éducation et de l'équité pour élaborer des ressources et offrir des occasions de perfectionnement professionnel afin

de favoriser la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive.

SOUTIEN AUX REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU MILIEU DE L'ÉDUCATION

- Remettre à 17 membres du personnel enseignant et de soutien un Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement pour souligner leur contribution à aider les élèves et les enfants à reconnaître leur plein potentiel. Deux nouvelles catégories ont été créées pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance afin de reconnaître l'importance de l'apprentissage au cours des premières années.
- Continuer à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, un groupe formé en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* qui établit les normes professionnelles pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance.
- Renouveler le Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance afin de permettre aux personnes qui travaillent dans le système réglementé des garderies d'obtenir leur diplôme en éducation de la petite enfance (EPE) et d'être admissible à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
- Créer un site Web sur le Cadre d'apprentissage des jeunes enfants, une ressource pour l'élaboration d'un programme relatif à l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario. Ce site sert de point de départ pour la réflexion et les discussions sur les façons d'encourager la croissance optimale et l'apprentissage chez les jeunes enfants.
- Soutenir la croissance et le perfectionnement professionnel d'environ 10 000 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants au moyen du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.
- Encourager le perfectionnement professionnel du personnel enseignant chevronné grâce à un Système d'évaluation du rendement du personnel enseignant axé sur la croissance qui propose un plan annuel de perfectionnement professionnel.
- Offrir pendant l'été des occasions d'apprentissage en littératie et en mathématiques à des milliers d'enseignantes et enseignants dans la province par l'intermédiaire de leurs conseils scolaires.
- Autoriser une augmentation de dix minutes du temps de préparation du personnel enseignant (de 220 à 230 minutes) en ajoutant 580 postes de personnel enseignant spécialisé à l'élémentaire.
- Augmenter le nombre de jours de travail des aides-enseignantes et des aides-enseignants de 188 à 194.
- Continuer à respecter les engagements en matière de financement pour favoriser la paix sociale et la stabilité dans les écoles et offrir de meilleurs salaires et avantages sociaux à tout le personnel qui participe aux négociations collectives.
- Offrir à environ 350 enseignantes et enseignants chevronnés en 2011-2012 des occasions d'accroître leurs connaissances et leurs compétences et de partager leurs

pratiques exemplaires avec d'autres enseignantes et enseignants dans le cadre du Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant.

- Continuer de faire progresser le rendement des élèves en offrant un soutien continu aux enseignantes et enseignants, aux aides-enseignantes et aides-enseignants, aux directrices et directeurs d'école, aux directrices et directeurs adjoints, aux professionnelles et professionnels d'aide à l'enseignement, au personnel paraprofessionnel, au personnel de soutien de bureau, aux concierges, aux administratrices et administrateurs des conseils scolaires et aux autres membres du personnel des conseils scolaires dans le milieu de l'éducation.
- S'assurer que l'enseignement de la littératie fait partie de tous les programmes du curriculum et fournir un soutien ciblé aux pratiques d'enseignement en mathématiques au moyen d'initiatives de perfectionnement professionnel en milieu de travail ainsi qu'un soutien aux accompagnatrices et accompagnateurs qui travaillent avec le personnel enseignant de la 7^e à la 12^e année à l'échelle provinciale.
- Introduire la Trousse d'acquisition de compétences linguistiques en français pour aider le personnel enseignant à mettre en oeuvre le programme d'Actualisation Linguistique du Français.
- Jusqu'à présent, plus de 15 000 membres du personnel enseignant ont été préparés à mettre en application l'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les écoles publiques. Un nombre considérable d'éducatrices et d'éducateurs ont aussi approfondi leurs connaissances et compétences relatives à l'ACA grâce au financement annuel versé par le ministère aux conseils scolaires afin d'offrir une formation sur l'ACA. Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils offraient des programmes et des services en éducation de l'enfance en difficulté à plus de 13 000 élèves atteints de troubles du spectre autistique.
- Verser 4 millions de dollars aux conseils scolaires pour continuer la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne en matière de leadership qui en est à sa quatrième année. Cette stratégie inclut la planification de la relève, le mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés et les évaluations du rendement des directions d'école et des directions adjointes.
- Continuer d'appuyer les leaders scolaires par le biais de la stratégie en matière de leadership. Environ 3 362 directions d'école et directions adjointes ont pris part au mentorat, y compris 1 774 mentorés et 1 588 mentors.
- Appuyer le leadership en mettant en oeuvre un projet pilote concernant un modèle d'évaluation du rendement des agentes et agents de supervision dans 20 conseils scolaires de la province.
- Continuer d'appuyer les initiatives de mentorat pour les leaders du système nouvellement nommés et de perfectionnement en leadership de gestion pour les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation chevronnés. Environ 152 agentes et agents de supervision et directrices et directeurs de l'éducation ont participé au mentorat, dont 67 mentors et 85 mentorés.
- Tous les conseils scolaires ont mis en place les conditions d'emploi pour les directions d'école et les directions adjointes conformément à la Note Politique/Programmes n° 152.

- Effectuer une évaluation concernant la Stratégie ontarienne en matière de leadership afin de déterminer les effets et cibler les prochaines étapes du développement du leadership dans la province. L'évaluation a révélé un niveau élevé de satisfaction des intervenants à l'égard de la stratégie, une harmonisation substantielle avec les activités de leadership au ministère, et d'importants progrès dans la mise en oeuvre des initiatives de leadership par les conseils scolaires.
- Un bon nombre de nouveaux documents imprimés et multimédias ont été produits pour soutenir les initiatives en matière de littératie et de numératie ainsi que celles pour la réussite des élèves et pour faciliter l'accès aux conclusions de la recherche, notamment :
 - Documents multimédias – leçon en trois parties sur les mathématiques « Co-producing Learning: The Family Path » (webémission en anglais seulement).
 - Monographies « Faire la différence : de la recherche à la pratique » - Appuyer l'apprentissage du langage et de la littératie chez la petite enfance, Les technologies en classe de mathématiques.
 - Monographies de la Série d'apprentissage professionnel - Importance de l'écriture dans l'apprentissage, L'art de questionner de façon efficace.
- Apprentissage électronique Ontario aide les conseils scolaires de district à joindre les élèves au moyen de l'apprentissage en ligne. Il comprend une nouvelle licence d'utilisation pour le Système de gestion de l'apprentissage à l'échelle provinciale permettant l'enseignement hybride en ligne et la collaboration entre les communautés d'apprentissage professionnel, une bibliothèque virtuelle contenant différentes ressources numériques (Banque de ressources éducatives de l'Ontario) ainsi que du matériel de formation pour le personnel enseignant et le personnel éducateur de la province.
- Environ 125 cours en anglais sont maintenant offerts en ligne dans les conseils scolaires anglophones. Les enseignantes et enseignants et les élèves ont accès à environ 20 000 ressources en ligne dans la Banque de ressources éducatives de l'Ontario. Il y a 73 cours en ligne offerts aux conseils scolaires francophones. Les enseignantes et enseignants et les élèves ont accès à environ 8 000 ressources en ligne dans la Banque de ressources éducatives de l'Ontario.
- Accorder un financement pour une personne-ressources par conseil scolaire responsable de l'apprentissage en ligne pour 2011-2012 afin d'aider les conseils scolaires à mettre en oeuvre la stratégie d'apprentissage électronique, l'apprentissage hybride, SOS Devoirs et à utiliser les ressources numériques fournies par le ministère.
- En 2011, les ressources numériques sous licence d'utilisation fournies par le ministère (13 services Web, deux titres de logiciel et quatre mises à niveau de source unique) ont reçu un financement de 2 millions de dollars.
- Six séances régionales ont été organisées à l'automne 2011 dans la province sur le thème des Perspectives autochtones : Guide de la boîte à outils afin d'aider le personnel enseignant et les administrateurs à mieux intégrer les perspectives autochtones dans le curriculum.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

- Investissements de l'ordre de 1,32 milliard de dollars dans des écoles de langue française de l'Ontario en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2002-2003, le financement annuel pour les conseils scolaires francophones a augmenté d'environ 562 millions de dollars (6 273 \$ par élève, soit une hausse de 69 %).
- Depuis 2006, le ministère a investi 60 millions de dollars en financement ciblé autre que les Subventions pour les besoins des élèves afin de renforcer les capacités des élèves atteints de troubles du spectre autistique. Sur ce total, près de 36 millions de dollars ont été alloués à de la formation.
- Le gouvernement a investi 200 millions de dollars pour la mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein au cours de sa première année et investit 300 millions de dollars pour la deuxième année.
- Prévoir un financement de 37,1 millions de dollars par le biais du Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits du programme de Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2011-2012. Ce supplément favorise la prestation de cours sur les langues natives et les études natives ainsi que d'autres programmes qui s'adressent aux élèves autochtones.
- Verser 5,1 millions de dollars aux conseils scolaires en dehors des SBE pour favoriser la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ceci inclut un financement ciblé pour le perfectionnement professionnel dans le cadre de l'éducation des Autochtones, ainsi qu'un financement en fonction des projets visant à favoriser la réussite des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

AUTRES INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

- L'Ontario a accueilli dans le cadre de 74 visites différentes près de 1 350 représentantes et représentants internationaux provenant de plus de 27 pays dans le but de discuter des meilleures pratiques pour la réforme en éducation et la réussite des élèves.
- Le ministère a versé un financement et fourni des ressources aux associations de conseillères et de conseillers scolaires pour renforcer la capacité de planification stratégique au sein des conseils scolaires afin de satisfaire aux exigences du projet de loi 177.
- Continuer à financer la réparation et l'entretien des écoles grâce à la nouvelle affectation pour l'amélioration de l'état des écoles d'un montant de 150 millions de dollars.
- Le ministère a versé plus de 650 millions de dollars pour financer 78 projets d'immobilisations prioritaires cernés par les conseils scolaires. Ceci inclut la construction de nouvelles écoles, des consolidations et des agrandissements.
- Mettre à l'essai une gamme de produits et de technologies écologiques novateurs dans plus de 150 écoles de l'Ontario grâce à l'Initiative pilote des écoles vertes.

- Plus de 2 500 écoles se partagent les 600 millions de dollars investis pour rendre les écoles plus efficaces sur le plan énergétique, y compris les écoles qui bénéficient maintenant de l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable.
- Le ministère a investi 10,6 millions pour appuyer le réseau des Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles et accroître leur nombre à 155 partout dans la province, y compris 10 nouveaux centres.
- En 2011-2012, le ministère a financé plus de 1 700 projets visant à accroître la participation des parents à l'échelle locale, régionale et provinciale au moyen du programme de Subventions pour la participation et l'engagement des parents. Depuis la création de ces subventions en 2006, le ministère a accordé près de 9 000 subventions de projets aux conseils scolaires et 280 subventions régionales, pour un financement total de près de 14 millions de dollars. Une portion des subventions pour la participation et l'engagement des parents finance directement la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.
- Le ministère a investi 6 millions de dollars dans le programme Accent sur les jeunes qui offre un programme d'été et des occasions d'emploi aux jeunes des quartiers défavorisés de quatre centres urbains.
- Le ministère a organisé le deuxième colloque annuel des Comités de participation des parents en avril 2011. Le colloque a donné l'occasion aux parents d'en apprendre davantage sur les initiatives, règlements et politiques du ministère concernant la participation des parents, et de partager les pratiques efficaces en matière de participation des parents afin de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.
- Le ministère a financé l'élaboration de ressources et d'outils conviviaux pour aider les Comités de participation des parents (CPP), les conseils scolaires, les comités d'écoles et les écoles à travailler avec les parents afin d'accroître leur participation dans l'éducation de leurs enfants.
- Publication de la première Ligne directrice concernant les frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, qui fournit aux parents et aux écoles des précisions sur l'utilisation appropriée des frais de scolarité.
- Le ministère a mis en oeuvre le modèle Connexions pour les élèves dans tous les conseils scolaires. Ce modèle aide les élèves à faire la transition entre les services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et les méthodes pédagogiques d'analyse comportementale appliquée (ACA) des écoles publiques. En décembre 2011, 987 enfants et jeunes de partout dans la province avaient reçu les services des équipes de Connexions pour les élèves.
- Le financement pour l'expertise en ACA a été augmenté à 11,3 millions de dollars. Ce financement permet aux conseils scolaires de recruter du personnel supplémentaire spécialisé en analyse comportementale appliquée (ACA) au sein des conseils scolaires.
- Continuer l'initiative provinciale relative à l'évaluation du rendement des élèves selon des attentes différentes (ERAD) pendant la deuxième phase des projets. Un financement est octroyé à sept conseils scolaires pour accroître leur capacité à recueillir, à analyser et à utiliser les données afin de faire rapport sur les progrès des élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté qui ne suivent pas le curriculum de l'Ontario et qui ne participent pas aux évaluations de l'OQRE.

- Continuer l'élaboration et la révision du guide *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces de la maternelle à la 12^e année*. Ce guide offre un cadre pour les enseignantes et les enseignants leur permettant de cerner et de suivre les forces et les besoins des élèves, et de planifier l'enseignement en fonction de ces forces et besoins. Un financement est accordé aux 72 conseils et administrations scolaires pour participer aux activités d'apprentissage professionnel régionales et favoriser une utilisation généralisée et approfondie de cette ressource. Des fonds supplémentaires sont versés aux 18 conseils scolaires parrains afin de coordonner les activités d'apprentissage professionnel régionales et élaborer des ressources partageables par l'entremise de projets dirigés par le personnel enseignant.
- Dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances :
 - o Commencer la rédaction de l'ébauche d'un guide de ressources/site Web pour les élèves de la maternelle à la 12^e année à l'intention des éducatrices et des éducateurs afin de favoriser le développement sain, la détection des signes précoces de problèmes de santé mentale ou de dépendance et les stratégies en classe.
 - o Accorder un financement à 15 conseils scolaires pour engager des spécialistes en santé mentale afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie globale à l'échelle des conseils scolaires visant à répondre aux besoins des élèves qui ont des problèmes de santé mentale ou de dépendance.
 - o Accorder un financement à l'équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles afin d'aider les conseils scolaires à mettre sur pied des services et des programmes efficaces de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans les écoles.
 - o Accorder un financement à tous les conseils scolaires pour encourager la formation visant à améliorer la littératie en santé mentale et la participation à l'initiative *Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes*. Cette initiative du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse aide les professionnels des écoles à dépister les enfants et les jeunes atteints de problèmes de santé mentale ou de troubles de dépendances et à répondre efficacement à leurs besoins.
 - o Verser un financement ponctuel à chaque programme d'éducation sur les traitements ou soins approuvés par le gouvernement afin de faciliter l'achat ou la mise à niveau de nouveaux équipements ou de nouvelles ressources axés sur l'apprentissage, la réussite et le bien-être des élèves de ces programmes.
- Le Conseil du curriculum a examiné la possibilité d'intégrer la littératie financière dans le curriculum actuel pour les élèves de la 4^e à la 12^e année.
- Poursuivre la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits en incluant des stratégies visant à améliorer les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le curriculum.
- L'apprentissage hybride a été mis à l'essai avec succès dans 16 conseils scolaires de district en Ontario et 12 conseils scolaires de langue française.
- Le ministère a financé des projets-pilotes axés sur l'utilisation efficace des données pour enrichir les pratiques en classe et améliorer le rendement des élèves par

l'intermédiaire des centres de réseautage professionnel GIARE en vue d'accroître et de renforcer la capacité de recherche et d'évaluation dans la province.

- Cinq conseils ont participé à un projet de plan d'apprentissage parallèle dirigé (PAPD). Ce projet examine comment faire le suivi des compétences et connaissances acquises par le biais d'expériences pouvant être incluses dans le plan d'apprentissage parallèle dirigé de l'étudiant et qui ne font pas partie de leurs cours donnant droit à des crédits.
- Le septième Colloque ontarien sur la recherche en éducation s'est tenu en février 2012 et a rassemblé environ 420 représentantes et représentants du milieu de l'éducation, chercheuses et chercheurs et responsables des politiques. Il visait le partage des connaissances sur la manière d'enrichir la pratique en classe avec les recherches.
- La révision des programmes-cadres suivants du curriculum a été poursuivie en 2011-2012 :
 - o De la 9^e à la 12^e année : Études autochtones;
 - o De la 1^{re} à la 12^e année : Langues autochtones;
 - o De la 9^e à la 12^e année : Langues classiques et langues internationales;
 - o De la 11^e et 12^e année : Études interdisciplinaires;
 - o De la 1^{re} à la 8^e année : Études sociales/histoire/géographie;
 - o De la 9^e à la 12^e année : Études canadiennes et mondiales;
 - o De la 1^{re} à la 12^e année : Français langue seconde (programmes d'immersion, intensif et de base);
 - o De la 9^e à la 12^e année : Éducation physique et santé;
 - o De la 9^e à la 12^e année : Sciences humaines et sociales;
 - o De la 4^e à la 8^e année : anglais pour débutants ;
 - o De la 9^e à la 12^e année : anglais pour débutants.
- La formation en lien avec le document de politique sur le programme-cadre révisé suivant du curriculum, qui a été mis en œuvre à partir de septembre 2010, est terminée :
 - o De la 9^e à la 12^e année : Éducation artistique.
- Un groupe de travail et un comité directeur tripartite a été mis sur pied pour favoriser l'élaboration d'une stratégie visant la réussite des élèves des Premières Nations, en partenariat avec les chefs de l'Ontario et le gouvernement fédéral.
- Organisation de la conférence Cercle de lumière – Une conférence sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui s'est déroulée en novembre 2011. La conférence a donné l'occasion à environ 1 000 éducatrices et éducateurs des systèmes d'éducation provincial, fédéral et des Premières Nations de participer à des occasions de perfectionnement professionnel conjointes.

Dépenses ministérielles*

	Dépenses ministérielles réelles (M\$) 2011-2012
Fonctionnement	23 019,9
Immobilisations	1 346,8
Effectif (au 31 mars 2012)	1747,7**

*Comprend les crédits législatifs, les créances irrécouvrables et les redressements de rapprochement, mais pas les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les chiffres réels provisoires, et les dépenses réelles finales paraîtront dans les Comptes publics 2011-2012

**Ce nombre exclut le personnel saisonnier, les élèves et les employées et employés en congé.